

rendre en notre langue ce que nous comprenons nous-mêmes. »

29. *Du Prologue sur Job.* — Je passe au livre de Job. Je l'avais depuis plusieurs années donné en langue latine, lorsque, après l'édition des Septante qu'Origène marqua de signets et d'astérisques, je le traduisis de nouveau d'après l'hébreu, et je disais alors : « Je suis contraint, à l'occasion de chaque livre de la divine Écriture, de répondre aux médisances de mes adversaires, qui accusent mon interprétation d'être un blâme des Septante; comme si pareillement, chez les Grecs, Aquila, Symmaque et Théodotion n'avaient pas donné des traductions en tout genre de l'ancien Testament, soit mot à mot, soit en serrant le sens de près, soit en mariant les deux manières et en les tempérant l'une par l'autre, et si Origène n'y avait pas marqué, dans tous les volumes, de signets et d'astérisques, les passages qui avaient été ajoutés ou ceux qu'il prenait de Théodotion pour les insérer dans la traduction ancienne, où il prouvait qu'ils n'avaient pas été rendus. Que mes détracteurs se résignent donc à accueillir en entier ce qu'ils ont reçu incomplet, ou à raturer dans ma traduction ce qui est marqué d'astérisques dans la sienne. Il ne peut se faire qu'après avoir constaté plusieurs lacunes dans les interprètes, on ne convienne pas aussi qu'ils ont erré sur certains points, surtout dans Job, où, si l'on re-

nobis utcumque sermo non deest, et de aliis magis possumus iudicare, et ea que ipsi intelligimus, in nostra lingua exprimere. »

30. *Ex Prolog. in Job.* — Transiō ad librum Job, quem post Septuaginta interpretum editionem, quam Origenes obelis asterisque distinguit, ante annos plurimos Latino sermone datum, cum rursus iuxta ipsam Hebraicam verterem, sic locutus sum : « Cogor per singulos Scripture divine libros, adversariorum responderē malignis, qui interpretationem meam, reprehensionem Septuaginta interpretum criminantur; quasi non et apud Græcos Aquila, Symmachus et Theodotion vel verbum e verbo, vel sensum e sensu, vel ex utroque commixtum et medie temperatum genus translationis expresserint, et omnia veteris Instrumenti volumina Origenes obelis asterisque distinguit; quos vel additos, vel de Theodotione sumptos, translationi antiqua inseruit, probans defuisse quod additum est. Discant igitur obtrahentes meo recipere in toto, quod in partibus susceperunt, aut interpretationem meam cum asterisque suis radere. Neque enim fieri potest, ut quos plura intermissis perspexerint, non eosdem etiam in quibusdam errasse fateantur; præcipue in Job, cui si ea que sub asterisque addita sunt subtraxerit,

tranche les passages ajoutés avec des astérisques, le texte sera presque partout tronqué. Ceci, chez les Grecs seulement. En outre, chez les Latins, avant la traduction que nous avons publiée naguère avec des astérisques et des traits, il manque de sept cents à huit cents lignes, et le livre, écourté, lacéré, comme rongé, se présente au lecteur avec d'évidentes mutilations. » Et après bien d'autres considérations que je passe pour être bref, j'ajoutais à la fin : « Que les aboyeurs le sachent donc, mon travail en ce volume n'a pas pour but de blâmer la traduction ancienne, mais de rendre les points qui y sont ou obscurs, ou omis, ou certainement défigurés par la faute des copistes, plus manifestes par mon interprétation, puisque j'ai appris en partie la langue hébraïque, et que, quant au latin, c'est presque depuis le berceau que j'en ai en les oreilles rebattues au milieu des grammairiens, des rhéteurs et des philosophes. Si, après l'édition des Septante, quand brillait déjà l'Évangile du Christ, le juif Aquila, et les hérétiques judaisants, Symmaque et Théodotion, ont été accueillis chez les Grecs, eux qui, par une interprétation frauduleuse, ont caché la plupart des mystères relatifs au Sauveur, ce qui n'empêche pas qu'ils figurent dans les bibliothèques des Églises et que des clercs les commentent, combien plus, moi, chrétien né de parents chrétiens, qui porte sur mon front le signe de la

pars maxima deturcabitur. Et hoc dumtaxat apud Græcos. Caterum apud Latinos, ante eam translationem, quam sub asterisque et obelis nuper edidimus, septingenti ferme aut octingenti versus desunt, ut deperitatus et lacerosus, corrosusque liber feditatum sui publice legentibus præbet. » Et post multa que studio brevitate prætereo, hæc in fine subjunxi : « Audiant quæpropter carnes meæ, dicere me in hoc volumine laborasse, non ut interpretationem antiquam reprehenderem, sed ut ea que in illa, aut obscura sunt, aut omissa, aut certe vitio scripturam depravata, manifestiora nostra interpretatione fierent, qui et Hebræum sermonem ex parte didicimus, et in Latino pene ab ipsis incunabilis inter grammaticos et rhetores et philosophos detriti sumus. Quod si apud Græcos post Septuaginta editionem, jam Christi Evangelio coruscante; Judæus Aquila, et Symmachus ac Theodotion judaisantes hæretici sunt recepti, qui multa mysteria Salvatoris, subdolis interpretacione celarunt, et tamen in Hexaplis habentur apud Ecclesias, et explanantur ab ecclesiasticis viris; quanto magis ego Christianus, de parentibus Christianis natus, et vestillum crucis in mea fronte portans, cuius studium fuit omnia reperire, depravata corrigere, et sacramenta Ecclesie, puro et fidei

croix, moi qui ai mis tous mes soins à combler les lacunes, à corriger les alterations, à présenter dans un langage pur et fidèle les textes saints de l'Église, ne dois-je pas être en butte aux dédains ou à la malignité des lecteurs ! »

30. *Du Prologue sur le Psautier.* — Il y a quelque temps, Rome fut dotée, grâce à notre travail, du Psautier le plus correct d'après les Septante; quand je l'ai traduit ensuite d'après l'hébreu, je l'ai muni d'une Préface, et voici ce que je dis à un endroit du prologue : « Dans une récente discussion avec un juif, vous lui avez opposé, en faveur de Notre-Seigneur et Sauveur, certains témoignages pris des psaumes; dans l'intention de se jouer de vous, comme vous faisiez vos citations d'après la version des Septante, il alléguait à peu près pour toutes que le texte hébreu ne parle pas ainsi. Plein de zèle, vous m'avez alors demandé d'en faire une nouvelle édition latine, à l'exemple des traducteurs grecs Aquila, Symmaque et Théodotion. Vous disiez que les divergences des interprètes ne faisaient que vous troubler davantage, et que, à cause de l'inclination affectueuse que vous avez pour moi, vous êtes satisfait et de ma manière de traduire et de mes appréciations. Poussé par vous, à qui je ne saurais refuser même l'impossible, je me livre de nouveau à la meute de mes détracteurs, aimant mieux que vous ayez à vous plaindre de mes forces que de ma bonne volonté comme ami. Au reste, je le dis en toute confiance, et j'en donnerai des preuves nombreuses dans cet ouvrage, je n'ai rien changé

aperire sermone, vel a fastidiosis, vel a malignis lectoribus non debeo reprobari ! »

30. *Ex Prologo in Psalterium.* — Psalterium quoque quod certo emendatissimum juxta Septuaginta interpretes nostro labore dudum Roma suscepit, rursus juxta Hebraicum verens, Prefatione munivi, et sic in parte prologi sum locutus : « Quia igitur nuper cum Hebræo disputans, quædam pro Domino Salvatore de paluis testimonio profiti; volensque ille te illudere, per sermones pene singulos meos mardæam, aut quidquam de his arbitrer detrahendum, quorum translationem diligentissime emendatam olim meæ lingue hominibus dedi; sed quod aliud sit in Ecclesiis Christi credentium Psalmos regere, aliud Judæis singula verba calumniantibus respondere. »

31. *Ex Prologo in libr. Salomonis.* — Salomonis etiam libros, quos olim juxta Septuaginta additis obelis et astericis in Latinum verteram, ex Hebræo transferens, et dedicans sanctis episcopis Chrosomatius et Heliodoro, hæc in Prefatione meæ fide subjeci : « Si cui Septuaginta interpretum magis editio placet, habet eam a nobis olim emendatam. Neque enim sic nova cuditur, ut vetera deturramus, »

du sens de l'hébreu, au moins de propos délibéré. Si, en quelques endroits, mon édition est en désaccord avec celles de mes devanciers, interrogez qui que ce soit d'entre les Hébreux, et vous reconnaîtrez clairement que les envieux me déchirent injustement, et qu'ils aiment mieux fermer leurs yeux à des vérités évidentes que de les apprendre. Hommes d'une rare perversité : sans cesse à la poursuite de voluptés nouvelles, et quand les mers voisines ne suffisent plus à leur gourmandise, pourquoi n'est-ce que dans l'étude des Écritures qu'ils ont le goût du vieux ? Disant cela, ce n'est pas que je veuille censurer mes prédécesseurs et que je croie qu'on puisse en mal parler le moins du monde, puisque précédemment j'ai donné aux hommes de ma langue leur traduction revue avec le plus grand soin; mais lire les psaumes dans les assemblées des fideles de Jésus-Christ est une chose, et répondre aux Juifs accusant fausement chaque mot en est un autre. »

31. *Du Prologue sur les livres de Salomon.* — De même dans ma traduction d'après l'hébreu des livres de Salomon, que j'avais autrefois interprétés en latin d'après les Septante, en y ajoutant des signets et des astérisques, traduction dédiée aux saints évêques Chrosomatius et Heliodore. Voici ce que je mettais à la fin de ma Préface : « S'il se trouve quelqu'un à qui l'édition des Septante plaise davantage, il la telle que nous l'avons revue autrefois, car nous n'avons pas fait de nouveaux travaux pour détruire les anciens. »

32. *Du Prologue sur Isaïe.* — J'arrive à Isaïe, et je rapporte la partie du Prologue qui concerne la version des Septante. Je disais qu'il fut évangéliste plutôt que prophète, parce qu'il a parlé si clairement de tous les mystères de l'Église de Jésus-Christ, qu'on peut croire qu'au lieu de prédire l'avenir, il raconte des événements accomplis, et j'ajoutais : « J'en conjecture qu'en leur temps les Septante ne voulurent pas dévoiler clairement aux païens les mystères de leur foi, pour ne pas jeter aux chiens les choses saintes, et les perles aux porceaux. Quand vous aurez lu cette édition, vous reconnaîtrez qu'ils ont caché ces mystères. L'intelligence des Prophètes, je n'en doute pas, est une rude tâche, et nul ne peut aisément se prononcer sur un commentaire, s'il n'a d'abord compris ce qu'il a lu. Ainsi, je vais être exposé à bien des morsures, de la part de ceux que l'aiguillon de l'envie pousse à dénigrer ce qu'ils sont incapables de faire. C'est donc sciemment et de propos délibéré que je mets ma main dans les flammes. Je n'en adresse pas moins cette prière aux lecteurs dédaigneux : que, de même qu'après les Septante, les Grecs lisent Aquila, Symmaque et Théodotion, soit dans le désir de connaître leurs doctrines, soit pour mieux comprendre les Septante par comparaison; eux de même, du moins, qu'ils daignent admettre un interprète en leur langue, après ces exemples. Qu'ils lisent avant de mépriser, pour ne point paraître n'obéir qu'à la haine en condamnant sans jugement des choses qu'ils ignorent. »

32. *Ex Prologi in Isaiam.* — Veniam et ad Isaiam, et partem Prologi ejus super Septuaginta interpretatione subiungam. Quem cum magis evangelistam quam prophetam dicerem, eo quod universa Christi Ecclesie mysteria sic ad liquidum persecutus esset, ut non de futuro vaticinium, sed de præteritis historiam texere crederetur, etiam hoc addidi : « Unde conjicio noluisse tunc temporis Septuaginta interpretes, fidei suæ sacramenta perspicue Edulicis prodere; ne sanctum canibus, et margaritas porcis darent. Que cum hanc editionem legeritis, ab illis animadvertitis abscondita. Nec ignoro quanti laboris sit, Prophetas intelligere, nec facile quempiam posse judicare de interpretatione, nisi intellexerit ante que legerit. Nos quoque patere moribus plurimum, qui stimulantem invidia, quod consequi non valent, despicunt. Sciens ergo et prædixi in flammas nullo manum. Et nihilominus a fastidiosis lectoribus hoc precor : ut quomodo Græci post Septuaginta translatores, Aquilam et Symmachum et Theodotionem legunt vel ob studium doctrine suæ, vel ut Septuaginta magis ex collatione eorum intelligant;

33. *De Daniel.* — Au sujet de Daniel, je réponds en peu de mots. Je n'ai pas nie qu'il était prophète, puisque j'ai proclamé qu'il l'est en tête même du prologue; j'ai voulu montrer le dire des Hébreux et les arguments au moyen desquels ils s'efforçaient de prouver leur opinion; j'ai appris au lecteur que les Églises de Jésus-Christ lisent ce prophète d'après Théodotion, non d'après les Septante. Si j'ai dit dans ce livre que la version de ces derniers est loin d'être fidèle, et justement rejetée par les Églises du Christ, la faute n'en est pas à moi qui l'ai dit, mais à ceux qui lisent. Quatre éditions sont en présence : Aquila, Symmaque, les Septante et Théodotion; les Églises lisent Daniel d'après Théodotion. Comment ai-je péché en suivant le sentiment des Églises? Quant à celui qui m'accuse de ce que les Hébreux ont coutume de dire contre l'histoire de Suzanne, l'hymne des trois enfants, et les fables de Bel et du Dragon, qui ne sont pas dans le volume hébreu, parce que je les rapporte, il prouve qu'il est un sycophante. En effet, j'ai développé, non pas mon sentiment, mais ce qu'ils ont coutume de dire contre nous. Si je n'ai pas réfuté leur opinion dans le prologue, où je voulais être bref, pour ne point paraître écrire un livre, au lieu d'une préface, j'en ai donné immédiatement la raison, j'imagine, puisque j'ai dit : « Ce n'est pas ici le lieu de discuter ce point. » Sans qu'il, puisque j'ai avancé que Porphyre a médié beaucoup de fait Prophète, et que j'ai cité en témoignage du fait Méthodius, Eusèbe et Apollinaire, qui ont

sic et isti saltem unum post priores habere dignentur interpretem. Legant prius et postea despiciant; ne videantur non ex iudicio, sed ex odii presumptione, ignorata damnare. »

33. *De Daniele.* — De Daniele autem breviter respondebo, me non negasse cum prophetam, quem statim in fronte Prologi prophetam esse confessus sum, sed quod Hebræi dicerent, et quibus argumentis suam niterentur probare sententiam, voluisse monstrare, et docuisse lectorem, Ecclesie Christi hunc prophetam juxta Theodotionem legere, et non juxta Septuaginta translatores. Quorum si in isto libro editionem dixi multam a veritate distare, et recto ecclesiarum Christi iudicio reprobatam, non est mea culpe qui dixi, sed eorum qui legunt. In Septuaginta, et Theodotionis; ecclesie juxta Theodotionem legunt Daniëlem. Ego quid peccavi, si ecclesiarum iudicium secutus sum? Quod autem refero, quid adversum Susannæ historiam, et lyranum trifurum puerorum, et Belis Draconisque fabulas, que in volumine Hebraico non habentur, Hebræi soleant di-

écrit plusieurs milliers de lignes contre son extravagance, on pourrait me reprocher de n'avoir pas écrit contre les livres de Porphyre dans une courte préface. Celui qui s'amuse à des bagatelles de cette sorte et ne veut pas admettre les textes hébreux dans leur pureté me permettra de lui dire franchement : que nul n'est obligé de lire ce qu'il ne veut pas lire. J'ai écrit pour ceux qui me l'ont demandé, non pour les pédants; pour les gens reconnaissants, non pour les envieux; pour les personnes appliquées, non pour les indifférents. Je m'étonne toutefois qu'on lise Théodotion, hérétique et judaïsant, et qu'on fasse fi de la traduction d'un chrétien, quelque pécheur qu'il soit.

34. Veuillez bien, vous le plus charitable de mes amis, dont la curiosité va jusqu'à scruter mes songes, et qui incriminez tout ce que, dans l'espace de tant d'années, j'ai écrit sans crainte d'accusations injustes dans l'avenir, me dire d'où vient que vous ne connaissez pas les préfaces de ces livres que vous inculpez; par une sorte d'intuition anticipée, elles ont répondu d'avance à vos calomnies, vérifiant le proverbe : « L'antidote avale le poison. » En quoi votre traduction est-elle nuisible aux Églises? Vous

avez, je le sais, acquis à chers deniers les traductions, par des Juifs, d'Aquila, de Symmaque, de Théodotion et de la cinquième et de la sixième édition. Votre Origène, et — pour que d'aventure vous ne vous plaigniez pas du coup d'une feinte louange à votre adresse, — notre Origène, (je dis notre à cause de sa vaste érudition, sans accepter la vérité de ses doctrines) dans tous ses livres, à la suite de la version des Septante, explique et discute les traductions des Juifs. A leur tour, Eusèbe et Didyme font de même. Je ne dis rien d'Apollinaire qui, avec une louable application, malheureusement contraire à la science, s'est efforcé de tirer un seul manteau de lambeaux disparates de toutes les traductions, et de déduire les conséquences du texte sacré, non d'après les règles de la vérité, mais d'après son propre jugement. Les successeurs des Apôtres font usage des Écritures hébraïques; il est hors de doute que les Apôtres et les Évangélistes leur en avaient donné l'exemple. Notre-Seigneur et Sauveur, partout où il a cité l'ancien Testament, prend ses exemples dans les textes hébreux, comme celui-ci : « Celui qui croit en moi, il sortira, comme dit l'Écriture, des fleuves d'eau vive de son cœur; » et sur la Croix même; Eui,

care, qui me criminatur, stultum se sycophantam probat (a). Non enim quid ipse sentirem, sed quid illi contra nos dicere soleant, explicavi. Quorum opinionis, si non respondi in Prologo, brevitate studens, ne non præfationem, sed librum videtur scribere, puto quod statim subjecerim; dixi enim : « De quo non est hujus temporis disserere. » Alioquin et ex eo, quod asserit Porphyrium contra hunc prophetam multa dixisse, vocativum hujus rei testes Methodium, Eusebium, et Apollinarianum, qui multis versum millibus illius resania responderunt, me accusare poterit, quare non in præfatione contra libros Porphyrii scriperim. Qui istiusmodi nenia consecratur, et Scripture Hebraica veritatem non vult recipere, audiat libere proclamantem : Nemo enim cogitur legere, quare non vult. Ego petentibus scripsi, non fastidiosis; gratis, non invidis; studiosis, non oscitantibus. Et tamen miror quomodo Theodotionem hereticum et judaizantem legit, et qualicumque peccatoris christiani translationem fastidit.

34. Quæso te, amice dulcissime, qui tam curiosus es, ut etiam somnia mea noveris, omniaque que per tot annos absque meta future scripsi calumnie, in accusationem vocas; ut respondeas, quomodo eorum

præfationes librorum nescias, quos accusas; que quodam vaticinio, futura calumnia responderunt, implentes proverbium : « Prius antidotum, quam venenum. » Quid nocet ecclesie nostra translatio? Magnis, ut scio, sumptibus redemisti Aquile, et Symmachii, et Theodotionis, quinteque et sexte editionis Judaicas translatores. Origenes tuus, et (ne forte queraris figurata te laudo perensum) Origenes noster (nostrum voco ob eruditionem ingenii, non ob dogmatum veritatem) in omnibus libris suis post Septuaginta interpretes, Judæorum translationes explanat et edisserit. Eusebius quoque et Didymus idem faciunt. Prætermitto Apollinarianum, qui bono quidem studio, sed non secundum scientiam, de omnium translationibus in unum vestimentum pannos assurere conatus est, et consequenter Scripture, non ex regula veritatis, sed ex suo iudicio texere. Apostolici viri Scripturas utuntur Hebraicis; ipsos apostolos et evangelistas hoc fecisse perspicuum est. Dominus atque Salvator ubicumque veteris Scripture meminit, de Hebraicis voluminibus ponit exempla, ut est illud : « Qui credit in me, sicut Scriptura dicit : Flumina de ventre ejus fluent aque vive. » Et in ipsa cruce, ELI, ELI, LEMA AZABATHANI, quod in-

(a) Intelligere ex hoc loco licet, quo scimus S. Doctor tum in præfat. in Daniëlem, tum in præfatione explanantibus in eundem prophetam, collegit Judæorum et Porphyrii argumenta et cavillationes contra Susannam, Belis, Draconisque historiam, nec non lyranum trifurum puerorum. Neque enim, quod aliquibus visum est, Rufini argumentis constructis, que habentur infra lib. II. Invenitur, hic deum palinodiam recantat, sed in ea facti aliquando sententia, ut contra Ecclesie iudicium, hæc fabula (sic enim et verissime historie interdum appellatur) ipse argueret suppositivis. Vide Africani epistolam ad Origenem de hoc argumento, ipsiusque Origenis ad Africicum responsam, et quibus non pauca Hieronymus antea delibaverat.

ÉLÉ, LÉMA AZABATHANI, ce qui veut dire : « Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » *Joan. vii, 38* ? non pas d'après l'interprétation des Septante : « Dieu, mon Dieu, tournez vos yeux vers moi, pourquoi m'avez-vous abandonné ? » *Psal. xxi, 1*; et beaucoup d'autres passages semblables. Si je dis cela, ce n'est point pour flétrir les Septante, mais c'est parce que l'autorité des Apôtres et de Jésus-Christ est plus grande; or, partout où les Septante ne sont pas en désaccord avec l'hébreu, les Apôtres ont pris leurs exemples dans leur version; mais partout où ils sont en désaccord, les Apôtres font passer dans le grec ce qu'ils ont appris dans le texte hébreu. De mon côté, je montre que le nouveau Testament rapporte nombre de passages des anciens livres qui ne sont pas dans les Septante et qui sont, et je le prouve, dans le texte hébreu; que mon accusateur, de son côté, montre qu'il y a dans le nouveau Testament un seul passage conforme à la version des Septante, sans que l'hébreu le donne également, et tout débat est fini.

terpretatur : « Deus meus, Deus meus, quare me dereliquisti ? » *Joan. vii, 38*, non ut a Septuaginta positum est : « Deus, Deus meus, respice in me, quare me dereliquisti ? » *Ps. xxi, 1*; et multa his similia. Nec hoc dicimus quod Septuaginta interpretes suggillatim, sed quod apostolorum et Christi major sit auctoritas, et ubicumque Septuaginta ab Hebræo non discordant, ibi apostolos de interpretatione eorum exempla suspensisse; ubi vero discrepant, id potuisse in Græco, quod apud Hebræos didicerant. Sicut ergo ego ostendo nulla in novo Testamento posita de veteribus libris, que in Septuaginta non habentur, et hæc scripta in Hebræo doceo, si accusator ostendat, aliquid scriptum esse in novo Testamento de Septuaginta interpretibus, quod in Hebræo non habeatur, et finita contentio est.

35. *Conclusion de l'ouvrage.* — De tout ce qu'il précède il ressort : que l'édition des Septante, consacrée depuis longtemps par la lecture, est utile aux Églises, puisque c'est par elle que les Gentils ont entendu annoncer la venue de Jésus-Christ avant qu'il vint; qu'il ne faut pas rejeter les autres traducteurs, parce qu'ils ont traduit les livres divins, et non leurs propres opinions; enfin, mon ami Rufin doit accueillir venant de Jésus-Christ et d'un ami ce qu'il s'est hâté de se faire représenter à grands frais par des Juifs, j'ai dépassé les bornes d'une lettre; moi qui avais déjà tourné ma plume contre une pernicieuse hérésie, j'ai été contraint à plaider ma propre cause, en attendant les trois volumes de cet ami, toute mon attention étant détournée vers les accusations qu'il entasse contre moi. J'aime mieux toutefois avoir désormais à me tenir en garde contre un adversaire déclaré, que d'avoir à souffrir d'hostilités cachées sous le masque de l'amitié.

35. *Operis Conclusio.* — Ex quibus omnibus operatur, et Septuaginta interpretum editionem que legentium vetustate firmita est, utilem esse Ecclesiis, dum ante gentes audiunt Christianum venturum esse quam veniat; et cæteros interpretes non reprobandos, qui non sua, sed divina volumina transulerunt, et familiarem meum id a Christiano et amico debere suscipere, quod magno sumptu sibi a Judæis describere festinavit. Excessi Epistolæ modum, et contra nefariam hæresim jam stylium fixeram, qui contra me respondero compulsus sum, expectans tria amici volumina, et ad congarium criminum ejus tota mente suspensus; nisi quod levis est, profectum inimicum cavere, quam hostem latentem sub amici nomine sustinere.

LIVRE III.

OU DERNIÈRE RÉPONSE DE SAINT JÉRÔME CONTRE LES LIVRES DE RUFIN.

1. *Il répond aux pamphlets qu'il a reçus de Rufin lui-même.* — La lecture de cette prudente lettre où vous vous déchaînez contre moi, que vous comblez d'éloges quand vous me disiez des vôtres et me donniez les noms d'excellent collègue et de frère, et que vous mettez maintenant sur la sellette en présence de terribles accusations, m'a fait comprendre que s'était accomplie en vous cette parole de Salomon : « La langue de l'insensé est un bâton d'ignominie, » *Prov. xiv, 3*; et encore : « L'insensé n'accueille pas les doctrines de la sagesse, mais celles qui répondent aux pensées de son cœur, » *Prov. xviii, 2*; et celle d'Isaïe : « L'insensé dit des choses insensées, et les conceptions de son intelligence sont vaines, en sorte qu'il s'abandonne à l'iniquité et prononce le mensonge contre Dieu, » *Isa. xxxii*, parce qu'il n'était pas besoin, en effet, d'envoyer ces volumes d'accusations et de rendre publiques vos invectives, puisque, dans la dernière partie de votre lettre, vous essayez, par la menace de la peine capi-

tale, de m'ôter le courage de répondre à vos accusations et, qui plus est, à vos louanges? Car vous exaltez et vous incriminez les mêmes actes, et vous tirez de la même source le lait et le fiel. Aussi vous prie-je de commencer par donner vous-même l'exemple de la modération et de la réserve que vous exigez de moi; vous accusez autrui de mensonge, cessez donc vous-même de mentir. Pour moi, je ne scandalise personne, et je ne me constitue pas votre accusateur. Au lieu d'examiner ce que valent vos actes, j'étudie ce qu'il me sied de faire, et je tremble devant cette sentence du Sauveur : « Celui qui scandalisera un de ces petits qui croient en moi, il aurait mieux valu pour lui qu'on lui suspendît au cou une meule de moulin et qu'on l'engloutît au fond de la mer; » *Marc. ix, 41*; et encore : « Malheur au monde à cause des scandales ! Il est nécessaire, en effet, que des scandales se produisent; mais malheur à l'homme par qui le scandale arrive ! » *Math. xviii, 7*. Je pourrais, moi aussi, entasser les

(a) LIBER TERTIUS

VEL ULTIMA RESPENSIO S. HIERONYMI ADVERSUS SCRIPTA RUFINI.

1. *Acceptis ab ipso Rufino libris Invectorum. respondet.* — Lectis litteris prudentia tue, quibus in me inveheris, et laudatum, quondam tuum, quem verum collegam loquebaris et fratrem, nunc libris ad respondendum provocas, terresque criminibus, intellexi illud Salomonis in te esse completum : « In ore stulti baculus contumeliæ; » *Prov. xiv, 3*; et : « Non recipit fatuus verba prudentia, nisi ea dixeris, que versantur in corde ejus; » *Prov. xviii, 2*; et Isaïas : « Fatuus, inquit, fatua loquetur, et cor ejus vana intelligit; ut compleat iniquitates, et loquatur contra Deum mendacium. » *Isai. xxxii, 6*. Quid enim necesse fuit accusationis volumina mit-

tere, et maledicta proferre in medium; si tu in ultima parte epistolæ, denuntiata morte me deteres, non audeam respondero criminibus, imo laudibus tuis? Eadem quippe et predicas et accusas, et de uno fonte dulce amarumque procedit. Unde obscuro te, ut verendum et pudorem, quem a me exispi, prior exhibeas; et qui mendacii alterum criminaris, desinas ipse mentiri. Ego nulli scandalum facio, nec accusator interim tui sum. Non etenim considero, quid tu merearis, sed quid me deceat; et Salvatoris eloquium pertimesco dicentis : « Qui scandalizaverit unum de pusillis istis, qui in me credunt, expedit ei, ut suspendatur mola asinaria in collo ejus, et demergatur in profundum maris; » *Marc. ix, 41*; et : « Vae mundo ab scandalis ! Necesse est enim ut veniant scandala; sed vae homini per quem scandalum venit ! » *Math. xviii, 7*. Poteram et ego in te falsa

(a) Edd. Martian. et Vallars. hic habent titulum : *Incipit ultima responsio Hieronymi presbyteri adversus scripta Rufini presbyteri*. Edit. — Hieronymi presbyteri. In mss. exemplaribus S. Ambrosii Rothomagensis : *Incipit adversus eos (libros) post lectionem illius responsio*. In Corbeiensi codice : *Hieronymi presbyteri adversus scripta Rufini presbyteri invecio incipit*. Clauisensis et Navaricus legunt ista tanquam epistolam, sive librum prolixum separatam a superioribus; et hæc retinent epigraphen : *Epistola Hieronymi adversus Rufinum presbyterum Aquileiensem; vel Hieronymus ad Alecium scribit adversus Rufinum*. Ex his omnibus verum titulum operis separavimus, falsa de Alecio amputantes : argumentum autem Erasmi integrum relinquere visum est, quia rem satis habet explicatam.

faussetés contre vous, et dire, ou que j'ai appris, ou que j'ai vu des choses que personne ne remarque, afin que ceux qui les ignorent prisent mon imprudence pour de la sincérité, et ma fureur pour du zèle. Mais loin de moi la faiblesse de vous imiter et de faire moi-même ce que je blâme en vous. Je laisse le langage indécent à celui qui est capable de commettre des indécentes : « L'homme mauvais tire ce qui est mauvais du trésor mauvais de son cœur. » *Matth.* xii, 35, et *Luc.* vi, 45. Profitez à loisir de ce que votre ami d'autrefois, que vous noircissez aujourd'hui, ne veut pas vous opposer d'infâmes propos. Ce n'est pas à dire que je redoute les traits de votre satire; mais j'aime mieux être accusé qu'accusateur, et souffrir l'injure que la faire, en me conformant au précepte de l'Apôtre : « Ne vous vengez pas vous-mêmes, mes bien-aimés, et laissez ce soin à la colère divine, puisqu'il est écrit : La vengeance m'appartient, et c'est moi qui punirai, dit le Seigneur, *Deut.* xxxii, 35. Si votre ennemi a faim, nourrissez-le, et s'il a soif, donnez-lui à boire. En agissant ainsi, vous amasserez sur sa tête des charbons ardents. » *Rom.* xii, 19-21. Celui qui se venge lui-même ne mérite pas que le Seigneur le venge.

2. *Dissentiments des Apôtres, sans préjudice pour leurs amitiés.*—Avant de répondre à votre lettre,

congerere, et dicere me, vel audisse, vel vidisse, quam nihil notat, ut apud ignorantem impudentia veritas, et furor constantia putaretur. Sed absit ut imitator tui sim; et quod in te reprehendo ipse faciam. Ille loquitur spurcitas, qui potest spurca committere: « Malus homo de malo cordis thesauro profert ea que mala sunt. Ex abundantia cordis eo loquitur. » *Matth.* xii, 35; *Luc.* vi, 45. Habeto interim lucrum, quod amicum quendam tuum nunc accusatus, turpia tibi non vult obijcere. Et hoc dico, non quod accusationalis tuis gladios pertimescam; sed quod magis accusari velim, quam accusare, et pati injuriam, quam facere, sciens præceptum ab Apostolo: « Non vosmetipsos nescientes, charissimi, sed dato locum ire; scriptum est enim: *Deut.* xxv, 35: Mihi iræ, vindicta, et ego retribuam, dicit Dominus. Sed si esurierit inimicus tuus, cibus illum: et si sitierit, potum da illi. Hoc enim faciens, carbonem ignis congeres super caput ejus. » *Rom.* xii, 19-21. Qui enim seipsum vindicat, ultionem Domini non meretur.

3. *Apostoli salvis amicitias dissenserunt.*—Et tamen antequam respondeam epistolæ tuæ, exponat

il me plait de vous demander, à vous, le plus vénérable des moines, le meilleur des prêtres, l'imitateur de Jésus-Christ, s'il vous est permis de tuer votre frère, quand le fait seul de le haïr vous rend homicide? N'avez-vous pas appris du Sauveur qu'il faut tendre l'autre joue à celui qui vous donne un soufflet? N'a-t-il pas ainsi répondu lui-même à celui qui le frappait: « Si j'ai mal parlé, prouvez en quoi j'ai mal parlé; si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous? » *Joan.* xviii, 13. Vous me menacez de la mort; les serpents aussi peuvent la donner. La mort est le lot de tous, l'assassinat est le comble de la perversité. Quoi donc? si vous ne me tuez pas, serai-je immortel? Au reste, je vous sais gré de faire de nécessité vertu. Les Apôtres aussi ne furent-ils pas en dissentiment, sans préjudice pour leurs amitiés, lorsque Paul et Barnabé se fâchèrent au sujet de Jean, surnommé Marc, et qu'ils navigèrent vers des pays différents, eux que l'Évangile de Jésus-Christ unissait? Le même Paul ne souffrit-il pas à Géphas, en sa présence, qu'il ne suivait pas la voie droite de l'Évangile? Et pourtant il l'appelle son devancier et la colonne de l'Église, et il prêche la même doctrine, pour ne pas couvrir ou n'avoir pas couru en vain. Même en fait de pratiques religieuses, n'y a-t-il pas des dissentiments entre enfants et parents, entre mari et femme, sans que les affections de de famille en souffrent? Si vous croyez ce que

lare tecum libet (a), vetustissime monachorum, bone presbyter, imitator Christi, fratrem tuum potes occidere, quem si tantum oderis, homicida es? Hoc a Salvatore didicisti, ut verberanti maxillam, preberes et alteram? Sic ipse respondit percussori suo: « Si male locutus sum, testimonium perhibe de malo: si bene, quid me cadis? » *Joan.* xviii, 13. Mortem minaris, quam et serpentes inferre possunt. Mors omnium est, homicidium pessimiorum. Quid enim? nisi tu me occideris, ego immortalis ero? Quin potius habeo gratiam, quod factis de necessitate virtutem. Nonne et Apostoli salvis inter se amicitias dissenserunt; cum Paulus et Barnabas propter Joannem cognomen Marcum, stomachati sunt, et separavit eos navigatio, quos Christi Evangelium copulabat? Nonne idem Paulus in faciem Cypri restitit, quod non recto modo incederet in Evangelio? Et tamen precressorem suum et columnam Ecclesie vocat, liberi a parentibus, et conjuges a maritis salva pietate dissentunt? Vos si ita habetis, ut habeamus, cur

(a) *Vetustissime monachorum. Non vetustissime lego in cunctis manuscriptis; erat siquidem non vetustus monachus Rufinus, sed vetustus, id est a primis annis. MARTIAN.* — Victorius *Ataman antequam*, etc., tum *vetustissime Monachorum pro vetustissime*; quam tamén lectionem probat.

nous croyons, pourquoi nous laissez-vous? Si vous avez d'autres croyances, pourquoi voulez-vous me tuer? Faudra-t-il tuer quiconque ne pensera pas comme vous? J'en prends à témoin Jésus-Christ, qui lit au fond de ma conscience et qui jugera cette lettre et la vôtre: Selon le conseil de mon saint père Chromatius, j'avais résolu de me taire, de mettre fin à notre querelle, de vaincre le mal par le bien; mais me menacer de mort si je ne garde pas le silence, c'est me contraindre à répondre, pour que mon silence ne paraisse pas un aveu de ma culpabilité, et que vous n'interprétiez ma réserve comme un signe d'une mauvaise conscience.

3. *Paroles de la lettre de Rufin.*—Voici, somme toute, votre dilemme, et ce n'est pas la dialectique que vous ignorez qui vous l'a fourni, mais vous l'avez tiré de l'officine et des méditations du bourreau: Si je me tais, c'est un aveu de culpabilité, et si je réponds, je suis un médiant. Par conséquent, vous m'empêchez de répondre et vous m'y obligez en même temps. Dans cette alternative, j'usurai de tempérament de manière à ne laver de vos objections et à échapper au péril. Qui ne craindrait celui qui est prêt à lui donner la mort? Je suivrai pas à pas votre proposition, maintenant mes appréciations sur vos écrits, si pleins d'érudition, que j'avais réfutés avant de les lire. Vous dites: « J'ai envoyé mes griefs contre vous, non au plus grand nombre, mais seulement à ceux qui avaient été blessés par vos discours, parce que

je ne dois point parler par ostentation, mais pour l'édification des Chrétiens. » Et d'où, s'il vous plaît, m'est arrivée la renommée de vos livres? Qui les a répandus à Rome? qui, en Italie? qui, dans les îles de la Dalmatie? Puisqu'ils étaient cachés dans votre bibliothèque et dans celles de vos amis, comment ai-je pu apprendre vos accusations contre moi? Et vous osez prétendre que vous parlez, non par ostentation, mais comme chrétien, pour l'édification de tous, vous qui, visillard, inventez contre un vieillard des propos outrageants comme n'en tiendrait pas un homicide sur un voleur, une femme perdue sur une courtisane, un bouffon sur un histrion? vous qui accouchez contre moi d'une montagne de calomnies, et qui aviez pendant si longtemps aiguës les traits que vous brûliez d'enfoncer dans ma gorge? Est-ce pour publier mes louanges que vous courez et vos couriers ont parcouru diverses provinces? est-ce pour lire votre panegyrique dans les carrefours, sur les places publiques et dans les boudoirs des femmes à la mode? Voilà votre sainte relecture, voilà l'édification chrétienne; vous êtes si modeste, si réservé, que ceux qui venaient d'Occident m'ont en foule rapporté vos propos méchants, avec une mémoire si fidèle et une telle unanimité, que j'ai dû répondre, non à vos écrits, que je n'avais pas lus encore, mais aux opinions de ces écrits, et m'armer du bouclier de la vérité contre les traits du mensonge volant par le monde entier.

non odistis? Si aliter creditis, quid vultis occidere? An qui a vobis dissenserit occidendus est? Testem invoco Jesum conscientie meæ, qui et has litteras, et tuam epistolam judicaturus est, me ad ammonitionem sancti pape Chromatii voluisse reticere, et finem facere simulatum, et vincere in bono malum; sed quia mihiis intricatum, nisi tacerem, respondere compeller, ne videar tacendo crimen agnoscere, et lenitate meam, male conscientie signum interpretari.

3. *Epistola Rufini verba.*—Hoc est verum dilemma: non ex dialectica arte quam necis, sed ex carnis officina et meditationibus prolatum: Si tacerem, criminosis ero, si responderem, medicus. Tu me ergo et prohibes, et cogis ad respondendum. In quo utrumque moderator, ut et objecta diluam, et ab injuria temperem. Quis enim eum non timeat, qui est paratus occidere? Sequarque vestigia propositionis tuæ, servans cetera illis eruditissimis libris, quos antequam legeram, confutavi. Dicis « te accusationalem meam ad eos tantum misisse, qui meis verbis læsi fuerant, et non ad plures; quia non ad ostentationem, sed ad edificationem Christianis lo-

quendum est. » Et unde, oro te, liberum tuorum ad me fama pervenit? Quis eos Romæ? quis in Italia? quis per Dalmatiam insulas disseminavit? Si in scribis tuis et amicum tuorum latebat, ad me quomodo mea crimina pervenerunt? Et audeo dicere te non ad ostentationem, sed ad edificationem quasi Christianum loqui, qui de senex tanta confingit, quanta non diceret de latrone homicida, de scorto meretrici, scura de mimo? Qui paritur mihi montes criminum, et gladios quos deligas (al. designas) in jugulum meum, tanto ante tempore exactus? Ideirone Ceresales et anabasi tui per diversas provincias cucurrerunt, ut landes meas legerent? Ut panegyricum tuum per angulos et plateas, ac miliariorum lecturas reciderent? Hæc est tua illa sancta verendum, hæc edificatio Christiana; sic modestus es, sic pius, ut exterram de occidente venientes, mihi tua maledicta narverint; ita memoriter et contentante, ut ego cogere non scriptis tuis, que necdum legeram, sed scripturum respondere opinionibus, et volentia toto orbe jactula falsitatis, clypeo veritatis exciperem.

4. *Epiphanius epistolam furatus est monachus Rufini*

4. Un *moine*, instrument de Rufin, soustrait la lettre d'Epiphane. — Votre lettre continue : « Dissipez-vous de corrompre à prix d'or mon secrétaire, comme le firent vos amis pour mes tablettes du *πρι Αρζιος*, avant que je les eusse corrigées et fait tirer au net, afin de pouvoir falsifier plus à l'aise ce que personne n'avait ou qu'avaient seulement quelques intimes. Je vous envoie gratis ce recueil, que vous désiriez acquérir à grands frais. » Ne rougissez-vous pas de votre prémisses ? J'aurais acheté à prix d'or votre copiste ? Qui donc aurait assez de confiance en ses immenses ressources pour oser lutter de richesse avec un Crésus et un Darius ? pour ne pas craindre la subite opposition d'un Démarate et d'un Crassus ? Votre front a-t-il désappris à rougir jusqu'à mettre votre espérance dans le mensonge ? estimez-vous que le mensonge est votre défense ? pensez-vous qu'on doive ajouter foi à toutes vos inventions ? Qui donc, à Bethléem, a soustrait dans la cellule du frère Eusèbe la lettre qui vous lonaît ? Par l'artifice et par les instruments de qui a-t-on découvert, sur le toit hospitalier de Fabiola, modèle de sainteté, et d'Océanus, chrétien si sage, un recueil qu'ils n'avaient jamais vu ? Croyez-vous donc vous disculper en jetant vos fautes à la face d'autrui ? Quiconque vous déplaît, quelque sincère et inoffensif qu'il soit, sera-t-il aussitôt prévenu de mille crimes ? Vous possédez, en effet, ce qui triompha de la pudeur de Danaé, ce que Gézi

minister. — Sequitur in epistola tua : « Noli multo auro redimere notarium meum, sicut amici tui de meis *πρι Αρζιος* schedulis, nondum emendatis, nondum ad purum digestis, fecerunt, ut facilius falsare possent, quod aut nullus haberet, aut admodum pauci. Gratia a me missum suscipe codicem, quem commo magno cuperes comparatum. » Non te pudet proemii ? Ego auro redimerem notarium tuum ? Et quis talis ac tantus est, ut audeat cum Cræso et Dario pugare divitiis ? Ut subitum Demaratum et Crassum non pertimescat ? Usque adeo obdurasti frontem tu mendacium ponas spem tuam, et existimes te protégi posse mendacium, et quidquid fixeris tibi credendum putas ? Quis Bethleem de cubiculo fratris Eusebii furatus est epistolam laudatricam tuam ? Cujus artificis, et a cujus ministeris in sancte Fabiolæ hospitio, et viri Christiani et prudentis Oceani, inventus est codex, quem illi nunquam viderant ? An ideo te existimas innocens, si quidquid tunc est, in alios conforas ? Quicumque te offenderit, quamvis simplex, quamvis innocens sit, illico criminosa fiet ? Habes enim, per quod Danaeus est victa publicista, quod Giesi magistri prelati sanctitatis, propter quod Judas tradidit Dominum suum.

préfira à la sainteté de son maître, ce qui poussa Judas à trahir son Seigneur.

5. L'accusation d'un chrétien contre un chrétien ne fait pas preuve. Défense d'Eusèbe de Crémone. Erreurs du Périarchon. — Voyons pourtant ce qu'un homme zélé pour moi peut avoir falsifié dans vos tablettes, avant qu'elles eussent été revues et tirées au net ; en quoi elles auraient été dénatées d'autant plus aisément que personne ne les avait ou qu'elles n'étaient aux mains de quelques intimes. J'ai eu l'occasion d'écrire, et j'atteste à présent encore devant Dieu, que je n'ai pas approuvé l'accusation portée par cet ami, non plus qu'aucune accusation d'un chrétien contre un autre. A quoi bon publier, pour le scandale ou la perte de plusieurs, ce qu'on peut secrètement ou reprendre ou corriger ? Mais chacun a son tempéramment, et un ami n'est pas toujours maître de la volonté de son ami. Aussi, de même que je blâme une accusation même vraie, je n'admets pas le reproche d'avoir falsifié des tablettes fait à un saint homme. Où est-ce qu'un latin peut avoir changé à une traduction du grec ? Que retrancherait-il ou qu'ajouterait-il au Périarchon, où tout s'enchaîne si bien et où une proposition est la conséquence d'une autre, que quoi que ce soit qu'on vould ajouter ou retrancher apparaîtrait soudain comme un haillon sur un drap neuf ? Suivez donc vous-même le conseil que vous me donnez : ayez un peu de la réserve qui sied à

5. Non probat accusationem Christiani in Christianum. Defendit Eusebium Cremonensem. Errores libri Périarchon. — Videamus tamen quid meo necessarius de schedulis tuis, necdum emendatis, et nondum ad purum digestis, falsaverit ; et ob id facilius ei falsata fuerint, quod aut nullus eas haberet, aut admodum pauci. Et ante scripti, et nunc eadem, Deo audientes, protestor, me non approbasse accusationem ejus, nec cujusquam Christiani in Christianam. Quid enim necesse est, in multorum scandala ruinaque proferri, que secreto aut correptere valeas, aut emendare ? Sed quia unusquisque vivit stomacho suo, et amicus non statim dominus est alterius voluntatis ; sicut accusationem etiam veram reprehendo, sic falsitatem schedularum in sancto viro non suspicio. Quid enim homo Latinus de interpretatione Græca potuit immutare ? Aut quid subtraheret, vel adderet in liberis *πρι Αρζιος* ubi sic contexta sunt omnia, et alterum pendet ex altero, ut quidquid tollere volueris, vel addere, quasi panis in vestimento statim appareat ? Quod ergo me mones, ipse facio ; paululum saltem humani, si non Christiani, pudoris, assume, ne despecta et calcata conscientia tua, verbis te purgatum putes,

l'homme, sinon de pudeur chrétienne, de peur qu'à mépris de vos remords que vous foulez aux pieds, vous ne vous croyiez lavé par des mots, quand les faits vous accablent. Puisque Eusèbe acheta à prix d'or des tablettes non corrigées, pour les falsifier, montrez les vôtres qui n'ont pas été dénatées ; et si vous prouvez qu'en celles-ci il n'y a rien d'hérétique, alors Eusèbe sera réellement coupable de falsification. Mais vous avez beau changer, beau corriger, vous ne prouvez point qu'elles sont orthodoxes. S'il y avait seulement erreur dans les mots ou dans un petit nombre de propositions, on pourrait retrancher ce qui est mauvais et le remplacer par du bon. Mais là, toute la discussion tourne autour du même pivot : Toutes les créatures raisonnables tombées par un effet de leur volonté propre retourneront plus tard dans une même condition, et d'autres chutes sortiront de nouveau de la même origine ; à cela que pouvez-vous corriger, à moins de tout changer ? Et si vous le faites, ce ne sont pas les écrits d'un autre que vous traduisez, mais vous composez des livres à vous. Quelle est la portée de votre argument, c'est ce que je ne comprends pas. Parce que, dites-vous, vos tablettes n'étaient pas encore revues et tirées au net, Eusèbe a pu les falsifier plus aisément. Ou c'est moi qui suis plus lourd d'esprit, ou vous me paraissez passablement sot et obtus vous-même. Puisque les tablettes n'étaient pas encore revues et tirées au net, la responsabilité de ce qu'elles ont d'erronné n'incombe pas à Eusèbe, mais à vous-même, qui avez mis de si longs retards à

qui rebus urgeris. Si Eusebius auro redemit inemendatas schedulas, quas falsaret, tu proferas tuis, que falsate non sint ; et si probaveris nihil in eis hereticum, tunc ille crimine tenebitur falsitatis. Quamvis nutes, quamvis corrigas, catholicas non probabis. Si enim error esset in verbis, aut in paucis sensibus, possent detruneari mala, et bona pro his repoi. Ubi autem tota disputatio aequalis est : ut veritate rationales creature, que propria voluntate corrueant, in unum postea revertantur statum ; ut parum ex eodem principio alia sint ruina ; quid habes emendare, nisi cuncta mutaveris ? Quod si facere volueris, jam non libros alios interpretaberis, sed condos tuos. Hoc autem cujusmodi argumentum sit, non intelligo. Quis, inquit, inemendate, et nondum ad purum digestæ erant schedulae, ideo facilius ab Eusebio falsate sunt. Aut ego tardior sum ; aut mihi satis fatuum et obtusum videatur. Si nondum emendate, nec ad purum digestæ erant schedulae, error eorum non Eusebio imputabitur, sed more et tarditati tuæ, qui emendare ces-

les corriger. Le seul reproche qu'on puisse lui faire, c'est d'avoir hâtivement répandu dans le public un écrit que vous aviez le projet de recevoir petit à petit. Au contraire si, comme vous le voulez, Eusèbe l'a falsifié, à quoi bon faire un procès de ce qu'il est devenu public avant d'avoir été revu et mis au net ? La falsification, en effet, atteint également et les tablettes corrigées et celles qui ne le sont pas. Personne, dites-vous, n'avait ces livres, ou bien peu les avaient. Que de diversité dans un même passage ! Si personne ne les avait, comment étaient-ils aux mains de quelques-uns ? Si quelques-uns qu'ils avaient, pourquoi dire mensongèrement qu'ils n'étaient aux mains de personne ? et puisque vous dites que quelques-uns les possédaient et que vous avez montré qu'il est faux que personne ne les eût, que devient votre plainte au sujet du copiste acheté à prix d'or ? Nommez ce copiste, dites combien d'or a été donné, où, par qui et à quel il a été donné. Assurément, vous avez rejeté ce traite loin de vous ; après un tel crime de sa part, vous l'avez exclu de vos bonnes grâces. Voyez s'il n'est pas plus vrai que ces quelques-uns de vos amis qui avaient les livres, en aient donné à Eusèbe et à d'autres des exemplaires, qui ont entre eux une telle ressemblance et telle conformité qu'il n'y a pas de l'un à l'autre la différence même d'une virgule. Et puis, quelle prudence y a-t-il à mettre en d'autres mains un exemplaire non encore corrigé ? Les tablettes n'étaient pas tirées au net, et déjà d'autres personnes étaient en pouvoir de corriger vos erreurs. Comprenez-vous qu'il

sasti. Et in eo solo erit ille culpabilis, quia scripta tua cito disseminavit in vulgus, que tu paulatim emendare decreveras. Sin autem, ut tu vis, eas falsavit Eusebius : quid causaris, atque pretendis inemendatas, et nondum ad purum digestas in publicum prorupisse ? Et emendate enim, et non emendate similiter recipiant falsitatem. Nullus, inquit, eos habebat libros, aut admodum pauci. In uno sermone quanta diversitas ! Si nullus eos habebat, quomodo apud paucos erant ? Si pauci habebant, cur nullum habuisse mentiris ? cum autem dicas apud paucos fuisse, et te ipso confitente subversum sit, quod nullus habuerit, ubi est illud, quod queris, auro redemptum notarium tuum ? Dic nomen notarii, quantum auri datum sit, ubi, per quem, aut cui datum. Utique proditorum tuum abjectisti a te (al. ante), et tanti facinoris reum a tuo consorcio separasti. Vide ne magis illud verum sit, a paucis illis amicis tuis et Eusebio et ceteris data exemplaria ; que ita inter se congrunt, atque consentiunt, ut ne puncto quidem alterum ab altero differat. Deinde

n'y a pas de cohésion dans ce mensonge ? Quel fruit avez-vous tiré d'appeler la discussion sur les circonstances de temps, pour vous dérober à la censure des évêques ? Voyez-vous que vos propres paroles se retournent contre vous ? De là il appert que, selon le mot du prince des orateurs (Cicéron), vous avez la volonté de mentir, mais que vous ne possédez pas l'art de feindre.

6. *Différence entre se procurer et acheter.* — Je suis l'ordre de votre lettre et je rapporte mot à mot ce que vous y avez dit. « J'avoue, comme vous le dites, que j'ai fait dans ma Préface l'éloge de votre éloquence, et je la louerais encore si, contrairement au conseil de votre Tullius, vous ne la rendiez odieuse par trop de jactance. » Ou si-je étois infatué de mon éloquence, moi qui n'ai vu qu'avec peine les louanges que vous lui donniez ? Parlez-vous ainsi parce que vous craigniez de ma part d'ironiques louanges ? Je vous accuserai sans détours, et puisque vous faites fi de mes éloges, vous connaîtrez le poids de mon blâme. Au reste, je n'étais pas assez naïf pour censurer votre incapacité ; nul ne peut en faire une satire plus forte que vous-même en écrivant. Seulement, j'ai voulu montrer à vos cosécétaires qui n'ont pas appris les lettres avec vous, quels progrès en trente années vous avez faits en Orient, vous, écrivain illettré, qui mettez le signe d'une bonne conscience à parler de tout et à médire de tous avec effronterie. A tort

cajus prudentia est, dare exemplar aliis, quod nondum emendaveras ? Scripte ad purum non erant schedulae, et emendandos errores tuos jam alii possidebant. Sentiano non habere inter se mendacium ? Et quid tibi in articulo temporis profuit, ut episcoporum sententias subiergatas, palere discussum, et tuis te verbis redargui ? Ex quo apparet iuxta inclyti oratoris (Ciceronis) elogium, te voluntatem habere mentiri, artem fingendi non habere.

6. *Comparare et emere quid differant ?* — Sequar ordinem epistolae, et ipse, ut locutus es, verba subnectam. « Eloquentiam, ut dicis, tuam et in Praefatione mea laudasse me fateor ; et etiam nunc laudarem, nisi tu eam, contra Tullii tui sententiam, multa iactantia faceres odiosam. » Ubi iactavi eloquentiam meam, qui etiam a te laudatum non libenter accipi ? An hoc dicis, quis non vis subdola predicatione palpari ? Aperte accusaberis, ut qui laudantem respicis, sentias criminantem. Imperitiam autem tuam, non tam stultus eram, ut reprehenderem ; quam nemo potest fortius accusare, quam tu ipse dum scribis. Sed volui ostendere condiscipulis tuis, qui tecum non didicerunt litteras, quid per triginta annos in Oriente profeceris : qui, *σχηματιστὴς ἀγράμματος* (scriptor illiteratus), proca-

vous dites que je prétends vous donner la férule, et je n'ai pas la prétention de faire entrer à coups de fouet les lettres dans votre tête de vieillard ; mais comme nous tous, les autres commentateurs, nous ne pouvons soutenir un foudre d'éloquence et de savoir tel que vous, et comme l'éclat de votre génie nous éblouit jusqu'à vous faire croire que nous vous portons tous envie, nous désirons de vous écarser sous nos efforts réunis, de peur que le jour où vous seriez devenu le prince des écrivains et le maître de la citadelle de l'éloquence, il nous soit interdit de souffler mot, à nous tous qui voulons savoir quelque chose. Vous me traitez de philosophe, de rhéteur, de grammairien, de dialecticien, d'hébreu, de grec, de latin, d'homme de trois langues. Par la même raison, vous êtes un homme de deux langues, vous qui possédez si bien la science du grec et du latin, que les Grecs vous croient latiniste, et les Latins helléniste ; et le vénérable Epiphane est pentaglotte, puisqu'il emploie cinq langues contre vous et votre cher, Origène. Je m'étonne d'ailleurs que vous ayez la témérité de dire contre un homme de tant de savoir : « Vous dont la vigilance est armée de tant de connaissances acquises comme d'autant d'yeux, êtes-vous digne d'indulgence, si vous êtes pris en faute, et la honte ne vous doit-elle pas condamner à un éternel silence ? » A cette lecture, je redoutais

citatem, disertitudinem, et maledicere omnibus, bona conscientia signum arbitraris. Nec tibi ut dicis, ferulis adhibeo, neque alienoq[ue]ntia (senem discipulum) meum scilicet, et plura litteras docere contendo ; sed quia falsam (al. *fictam*) eloquentiam tuam, atque doctrinam omnino tractatoris ferre non possumus, et ingenii acuminis perstrigimus oculos nostros, in tantum ut omnes tuos invidiosos patres, certatim opprimere te cupimus ; ne si semel in scribendo obtinueris principatum, et in eloquentia aere steteris, cunctis nobis qui aliquid scire volumus, nutre non liceat. Ego philosophus, rhetor, grammaticus, dialecticus, Hebraeus, Graecus, Latinus, trilinguis. Hoc modo et tu bilinguis eris, qui tantam habes Graeci Latiniq[ue] sermonis scientiam, ut et Graeci te Latinum, et Latini te Graecum putent ; et papa Epiphanius *πεντάγλωττος* (Mes. *πεντάγλωττος*) quis quinque linguas contra te et Amasium tuum (Origenum) loquitur. Simulque admiror, qui temeritate contra tantarum artium virum audeas dicere : « Tu qui tot disciplinarum oculis vigilas, quomodo venia donandus es, si erraveris, et non perpetuo perempto posteris, cum comparatio aequilibrium sit, caupio pretii ammittere ; et » refestinate eo, qui me putarem alicubi in sermone lapsam (qui enim, *Jacob* in, 2, in verbo non peccat, iste perfectus est,

d'avoir commis quelque part quelque lapsus linguae, — car celui qui ne pêche jamais en paroles est parfait, *Jacob*, in, 2, — et je pensais que Rufin allait donner un exemple de mes fautes ; or, il dit aussitôt : « Deux jours avant le départ de mon messager vers vous, j'ai eu en mains vos déclamations contre moi. » Que devient donc cette menace : « Êtes-vous digne d'indulgence, si vous êtes pris en faute, et la honte ne vous doit-elle pas imposer un éternel silence ? » Mais peut-être le temps vous a-t-il manqué pour cataloguer mes fautes ; ou bien il vous fallait prendre à gages un érudit chargé de chercher dans mes écrits les perles que j'avais dérobées à votre éloquence. Plus haut vous avez dit : « Recevez gratuitement de moi cet écrit, que vous désiriez ardemment assortir, et joyez désormais plus humble en vos paroles. J'avais dessein de vous imiter ; mais celui qui retournaît vers vous se hâtant de partir de nouveau, j'ai mieux aimé vous écrire en quelques mots, au sujet de vos médisances, que d'écrire à d'autres avec plus d'étendue. Pendant ce temps, vous triompherez impunément dans votre ignorance, puisque vous avez dit hautement une bonne fois : « Inutile de tous réfuter sur quelques points, quand vous avez promis de répondre sur tous. » Sans m'arrêter à critiquer le mot *assortir*, employé à tort pour *acheter*, puisqu'on assortit des choses semblables, tandis qu'un achat consiste dans le versement d'un certain prix, et à montrer le grossier pléonasme qu'il y a dans « celui qui retour-

et suspicarer eum aliquid meorum prolaturum esse vitiorum, subito intulit : « Ante biduum mihi, quam proficisceretur harum bajulus, in manus venerunt, quae in me declamasti. » Ubi est ergo, quod minaris, edicis : Quomodo donandus es venia, si erraveris, et non perpetuo pudoris silentio contegendus ? Nisi forte per angustia temporis potuisti ea in ordinem digerere ; aut aliquem de eruditis conducturum eras, qui in opusculis meis gemmarum eloquentiae tuae ornamenta perquireret. Supra scripsisti : « Gratis a me missum codicem suspice, quem sensu magno cuperes comparatum, et nunc humilitatis prestigii loqueris. Imitari te volui (al. *valui*) ; sed refestinate eo, qui ad te remeabat, malui paucis ad te, quam ad alios pro tuis maledictis latinis scribere. Et interim audacter frueris imperitia tua. Semel enim confusus es dicens : « Superflua tibi reprehensio fuit in paucis, qui professa nobis habetur in omnibus. » Nec reprehendam, quod *comparatum* codicem, pro *empto* posteris, cum comparatio aequilibrium sit, caupio pretii ammittere ; et » refestinate eo, quid ad te remeabat, » sordidissime eloquentis

naît vers nous, se hâtant de partir de nouveau, » je ne répondrai qu'aux idées ; ce n'est pas de solécismes et de barbarismes que je veux vous convaincre, mais de mensonge, de fraude et d'impudence.

7. *Sur la Préface de *περί Λαζών*.* — Vous adressez, dites-vous, votre lettre à moi seul, dans le dessein de me corriger par vos avis, sans faire scandale au dehors, et pour que la colère des uns ne cause pas la perte des autres ; mais alors pourquoi écrire à d'autres des volumes contre moi, et en propager la lecture dans le monde entier, au moyen de vos satellites ? Que devient ce syllogisme dans le filet duquel vous essayez de me prendre : « En cela, maître sans rival, qui vouliez-vous donc corriger, puisque ceux à qui vous vous adressez étaient irrépréhensibles, et que vous ne vous adressez pas à moi, que vous reprétez ? » Je retourne contre vous votre propre argument : Qui vouliez-vous corriger, maître de peu de savoir ? ceux qui n'avaient pas péché, ou moi, à qui vous n'aviez pas écrit ? Croyez-vous le lecteur sans discernement, et que tous ne comprennent pas votre prudence, ou plutôt cette malice, grâce à laquelle le serpent, lui aussi, fut le plus prudent de tous les animaux du Paradis, que vous attendiez de moi d'être secrètement repris, quand vous m'accablez d'accusations en public, et que vous n'avez pas honte d'appeler Apologie ces accusations ? Avez-vous à vous plaindre de ce que j'oppose un bouclier à vos coups, et devez-vous, pieuse sainte-ni-touche, vous couvrir du man-

πρισταλογία. Tantum sensibus respondebo ; et te nequaquam sollicitam, ac barbaram, sed mendacem, subdolum, impudentem esse convincam.

7. *In praefatione libri *περί Λαζών*.* — Si ad me tantum epistolam scribis, ut me commoneas, et emendatum velis, ne ceteris scandalum facias, et aliis furentibus, iugulerentur alii ; cur libros contra me scribis ad alios, et legendas per satellites tuos toto orbe dispergis ? Ubi est syllogismus tuus, qui me irrotere conaris, et loqueris : « Quam in hoc, magister optime, emendare cupiebas ? si illos, ad quos scribis, nihil deliquerunt ; si me quem arguis, non ad me scripseras. » Et ego tuis respondebo tibi sermonibus : Quem emendare cupiebas, magister indocte ? eosne, qui non peccaverunt ? an me, ad quem non scripseras ? Brutus patras esse lectores, et omnes non intelligere prudentiam tuam, illo malitiam, quae et serpens prudentior fuit cunctis bestis in paradiso ; ut a me secretam admonitionem flagites, quem publica accusatione persequeris ; et non te pudet accusationem tuam Apologiam vocare ? Quereticusque eor opponam tuiquam pugioni tuo, et

teau de l'humilité pour me dire : « Si j'ai erré, pourquoi écrivez-vous aux autres et ne me reprenez-vous pas moi-même ? » Cela se retourne encore contre vous : que n'avez-vous fait vous-même tout ce que vous me reprochez de n'avoir pas fait ? Comme si un homme résistant à un autre qui l'assomme des pieds et des mains, celui-ci lui disait : Oublies-tu le commandement : « Si quelqu'un vous donne un soufflet, tendez-lui l'autre joue ? » *Matth.* v, 39. Mais, brave homme, est-il de précepte pour vous de me frapper ? Vous m'arrachez les yeux, et pour peu que je m'en émeuve, vous me chantez les préceptes de l'Évangile ? Faut-il vous montrer toute la perversité de vos arguties, semblables aux pièges des renards, hôtes des ruines, et dont Ezéchiel a dit : « Tes prophètes, Israël, sont semblables aux renards dans les lieux déserts ? » *Ezech.* xiii, 4. Considérez ce que vous avez fait. Vous m'avez tellement loué dans votre préface, qu'on m'a fait un crime de vos louanges, et que je passerais pour hérétique, si je n'avais proclamé que je n'ai aucune communion d'idées avec un tel panégyriste. Or, parce que, pour me laver des accusations que me valaient vos éloges, j'ai, sans la moindre envie contre vous, répondu à ces accusations et non pas à mon accusateur, et que, diffamé par vous, je me suis élevé contre les hérétiques pour prouver mon orthodoxie, vous tempêtez, vous entrez en fureur, vous lancez contre moi les plus bruyants pamphlets ; et c'est quand

tibi quasi religiosulus et sanctulus personam humilitatis imponis et dicis : « Si erraveram, quare scribis aliis, et non meisum redarguis ? » Hoc ipsum in te retorquedo : Quidquid enim me non fecisse canisaris, quare non ipse fecisti ? Velut si quis pugnis aliquem calthasque collidens, si resistere voluerit, dicat ei : Nonne tibi preceptum est : « Qui te percussit in maxillam, prebe illi et alteram ? » *Matth.* v, 39. Quid enim, bone vir, tibi preceptum est, ut me verberes ? oculum mihi effodias ; et si paululum me commovero, Evangelium mihi precepta cantabis ? Vis scire totas (al. *totas*) argutiarum tuarum strophas, et vulpecularum lasidias, quæ habitant in parietinis, de quibus Ezéchiel loquitur : « Quasi vulpes in deserto Prophete tui, Israel ? » *Ezech.* xiii, 4. Ausculta quid feceris. Ita me in tua Prefatione laudasti, ut obijcerentur mihi laudes tue, et nisi me alienum a tanto laudatore dixissem, hæreticus judicarer. Postquam repuli crimina, id est laudes tuas, et absque invidia tui nominis, respondi criminibus, non criminatori, atque ut me catholicum a te infamatus probarem, invecatus sum in hæreticos, irascens, furis, et heulentissimos libros contra me eudis : quos

vos les avez eu fait lire au monde entier sur sur tous les tons, que de toutes parts, d'Italie, de Rome, de la Dalmatie, m'est venue la nouvelle de la belle réputation dont vous me couronnez, vous, mon louangeur de la veille.

8. *Il s'est levé du soupçon d'hérésie.* — Je l'avoue, j'ai répondu, sans désemparer, aux objections qui m'étaient faites ; je me suis attaché, par tous les moyens, à prouver que je ne suis pas hérétique, et j'ai envoyé mon Apologie même à ceux que vous aviez blessés, afin qu'après vos poisons, mon antidote ne se fit pas attendre. A cause de cette faute, vous m'envoyez et vos livres antérieurs et votre récente lettre, pleine d'injures et d'accusations. Excellent ami ! que dois-je donc faire ? Me taire ? ce serait reconnaître ma culpabilité. Parler ? vous suspendez un glaive sur ma tête, la menace, non plus d'une accusation devant l'Église, mais d'une poursuite devant les tribunaux. Qu'ai-je donc fait ? quel châtement mérité-je ? en quoi vous ai-je lésé ? Parce que j'ai nié que j'étais hérétique ? parce que je me suis trouvé indigne de vos louanges ? parce que j'ai hautement dévoilé les fraudes et les impostures des hérétiques ? D'où vient, puisque vous vous vantez de catholicisme et de véracité, que vous m'accusez plus volontiers que vous ne vous défendez vous-même ? Me défendre était-ce vous accuser ? ou ne pouvez-vous être orthodoxe qu'à la condition expresse de me convaincre d'hérésie ? Que vous importe d'être mis en société avec moi ? quelle

quum legendos et cantandos omnibus tradidisset, certatim ad me de Italia, et urbe Roma, atque Dalmatia scripta venerunt, quibus me laudator pristinus ornasse preconis.

9. *Parvoit hæresios suspicionem.* — Fætor, illico ad objecta respondi ; et me non esse hæreticum, totis viribus probare conatus sum. Misticque hos ipsos Apologie mee libros, ad eos quos in vulneraveras ; ut venena tua, nostra sequeretur antidotos. Hoc hæc culpam mitis mihi et priores libros, et recentem epistolam, plenam injuriarum et criminum. Quid me vis facere, bone amice ? Tacem ? videbor crimen agnoscere ; loquar ? terres me gladius tuus et accusationem non jam Ecclésiasticam, sed tribunalium comminabis. Quid feci ? quid communi ? in quo te lesi ? Quia me negavi hæreticum ? quia me suis laudibus duxi indignum ? quia hæreticorum fraudulentias et perjuria aperto sermone descripsi ? Quid ad te, qui et catholicum et veracem te esse iactas, qui libentius me accusas quam te defendas ? Num mea defensio, accusatio tua est ? Aut aliter orthodoxum esse non poteris, nisi me hæreticum comprobaveris ? Quid tibi prodest societas mea ? Aut que est ista

est cette prudence ? D'autres vous accusent, et vous accusez un autre qu'eux ; un autre vous attaque, et vous lui tournez le dos pour provoquer celui qui vous laisse en repos.

9. *Rufin et Jérôme sont vieux.* C'est dans sa jeunesse qu'il a loué l'érudition d'Origène. — Je prends à témoin Jésus, médiateur, que je réponds à vos provocations à contre-cœur et malgré moi, et que si vous ne m'avez attaqué, je me serais toujours tu. En un mot, cessez de m'accuser, et je cesserais de me défendre. Quelle édification y a-t-il pour les auditeurs à voir deux vieillards se déchirer au sujet des hérétiques, surtout lorsque l'un et l'autre veulent qu'on les croie catholiques ? Laissons de côté toute défense des hérétiques, et il n'y aura plus de contestation entre nous. Avec la même ardeur que nous avons autrefois loué Origène, condamnons-le maintenant qu'il est condamné dans tous l'univers. La main dans la main et ne faisant qu'un cœur, suivons joyeusement à la victoire les deux porte-étendards (Théophile et Anastase) de l'Orient et de l'Occident. Nous avons erré jeunes hommes ; vieillards, corrigeons-nous. Si vous m'aimez en frère, réjouissez-vous de ma conversion. Si je suis votre ami, je dois me féliciter de votre changement. Tant qu'il y aura eu débat entre nous, ce sera par nécessité, non par volonté, que nous aurons suivi la foi rigoureuse. Nos désaccords nous arrachent à l'un et à l'autre l'aveu d'un sincère repentir. Si nous n'avons qu'une

prudencia ? Accusatus ab aliis, accusas alium. Ab alio appeteris, et illi tergum obverberis, quiescentem contra te provocas.

9. *Senes Rufinus et Hieronymus. Origenis laudavit eruditionem in adolescentia.* — Testor mediatorum Jesum, invitum me et repugnans ad hæc verba descendere (al. *respondere*) ; et nisi tu provocares, semper facilius fuisset. Denique noli accusare, et ego cessabo defendere. Quæ enim est audientium edificatio, duos senes inter se propter hæreticos aggladiari ; præsertim cum ambo Catholicos se videri velint ? Omitimus hæreticorum patrocinium, et nulla erit inter nos contentio. Eodem fervore quo Origenem ante laudavimus, nunc damnatum toto orbe damnum. Jungamus dexteras, animos copulemus ; et duos Theophilum et Anastasium Orientis ac Occidentis *τροπαιοφόρους*, alacri sequamur incesu. Eravimus juvenes, emendemur senes. Si frater es, me gaude correctum. Si amicus sum, de conversione tua debeo gratulari. Quando inter nos jurgium fuerit, videbimur rectam fidem necessitate ducere, non voluntate. Inimicitie nostre invicem nobis tollunt testimonium vere penitentiae. Si unum

seule croyance, si nous voulons et si nous ne voulons pas les mêmes choses, — et c'est de là que naissent les solides amitiés, Catilina lui-même en convient, — si nous avons une égale haine pour les hérétiques et si nous condamnons pareillement leur vieille erreur, que plaidons-nous entre nous, puisque nous combattons le même ennemi et que nous défendons les mêmes places ? Pardonnez-moi d'avoir, dans ma jeunesse, loué l'érudition d'Origène et son application à l'étude des saints Livres, quand je connaissais mal son hérésie ; pour moi, je vous absoudrai d'avoir, malgré vos cheveux blancs, écrit l'Apologie de ses œuvres.

10. Vous convenez que, deux jours avant de m'écrire votre lettre, mes deux opuscules étaient parvenus en vos mains, et voilà pourquoi vous n'avez pas eu le temps de me répondre à loisir ; mais si vous aviez été préparé par la méditation à parler contre moi, ce serait la foudre, au lieu d'accusations, que vous lanceriez. Qui donc voudra croire, ô le plus véridique des hommes, que, semblable à un marchand d'articles d'Orient qui aurait à vendre en Occident sa pacotille et à y acheter un chargement de retour, et ne séjournerait que deux jours à Aquilée, vous ayez été dans l'obligation, sous l'empire des circonstances, de dicter à la hâte votre lettre contre moi ? Mais vos livres, que vous avez livrés pendant trois ans, sont-ils plus châtés ? Peut-être n'avez-vous alors sous la main per-

credimus, si idem et volumus et nolimus (ex quo firmas nasci amicitias etiam Catilina testatur), si hæreticos pariter odimus, et veterum æque damnamus errorem, quid contra nos tendimus, cum eadem defendamus ? Ignosce mihi, quod Origenis eruditorem et studium Scripturarum, antequam ejus hæresim plenius nossem, in juvenili ætate laudavi ; et ego tibi dabo veniam, quod Apologiam librorum ejus cano scripsisse capite.

10. Ante hidium, quam ad nos Epistolam scriberes, libellos meos in manibus tuas venisse testaris, et ideo non habuisse spatum ex otio respondendi, alioqui si meditatus in nos paratissime dixisses, melius iacere non crimina videreris. Et quis tibi credet homini veracissimo, et negotiator orientialium mercium, qui et hinc deportata vendere necesse habebat, et ibi emere, que hic rursus adveheret, hidium tantum Aquilæia fuerit, ut raptim et ex tempore contra nos dicere epistolam cogeresis ? Libri enim tui quos hinc masti per triennium, disertiores sunt ? Nisi forte non fuit impressariarum, qui tuas emandaret nenas ; et ideo omne iter dictionis tue, absque Palladii arte, salschris et voragibus vitiorum inciditur. Tam æqu-

sonne pour poir vos futilités ; et voilà comment votre style, étranger aux secrets de Minerve, suit toujours un chemin plein d'ornières et bordé de précipices. Ce mensonge sur le temps saute aux yeux : en deux jours, il vous était impossible, je ne dis pas de répondre à mon écrit, mais de le lire. De là il appert, ou que vous avez écrit cette lettre en plusieurs jours, comme doit le prouver l'élégance du style ; ou, si le style est désordonné, que votre négligence est impardonnable, puisque vous n'avez produit rien de bon, quand vous en aviez tout le loisir.

11. Usage étrange en matière de commentaires. — Quant à vos tergiversations sur ce que vous avez traduit du grec des écrits que j'avais avant vous rendus en latin, je ne comprends pas assez ce que vous voulez dire, à moins que vous n'incriminiez encore les commentaires aux Ephésiens, que vous ne persistiez dans votre impudence, comme s'il ne vous avait pas été fait de réponse à cet égard, et que vous ne bouchiez vos oreilles à ce qu'on vous chante sur tous les tons. Pour moi, et dans ces commentaires et dans tous les autres, j'ai exposé mon opinion et celle d'autrui, proclamant sans détours ce qui était hérétique et ce qui était orthodoxe. L'usage en matière de commentaires, la règle des commentateurs, est de passer en revue les différentes opinions et de rapporter leur manière de voir et celle des autres. Ce ne sont pas seulement les interprètes des saintes Écritures, ce sont aussi les glossateurs profanes, grecs et latins, qui

tum temporis mendacium est, ut non dicam respondere, sed legere biduo mea scripta non potueris. Ex quo apparet te illam epistolam, aut pluribus diebus scripsisse, ut styli ipsius elegantia probat ; aut si tumularia dictio (al. dictatio) est, nimirum te esse negligentem, qui cum extemporalis talis sis, meditando deterior fueris.

11. Commentariorum mos et regula. — Illud autem quod tergiversaris, et dicis, te ea translatisse de Greeco, que ego prius Latino sermone transtulerim, non satis intelligi quid velis dicere, nisi forte adhibe Commentarios ad Ephesios criminarios, et quasi nihil tibi super hoc responsum sit, obturans frontis impudentiam ; nec auribus obturatis, voces recipis incantantis. Nos in Commentariis, et illis et aliis, et nostram et aliorum sententiam explicavimus, aperte confidentes que sunt hæretica, que catholica. Hic est enim Commentariorum mos, et explanantium regula, ut opinionibus in expositione varias persequantur, et quod vel sibi, vel aliis videatur, edisserant. Et hoc non solum sanctorum interpretum Scripturarum, sed secularium quoque litterarum, explanatores faciunt,

agissent ainsi. Vous ne pouvez pas alléguer cette excuse au sujet de votre *περί Ἀρχῶν*. Vous êtes condamné par votre Préface, où vous annoncez avoir conservé le meilleur, après suppression du mauvais et des additions faites par les hérétiques ; si bien que tout ce que vous avez dit là, bon ou mauvais, ne soit plus imputable à l'auteur que vous traduisez, mais à vous-même son traducteur, à moins que vous n'avez dû corriger les erreurs des hérétiques, et rendre publiques les mauvaises doctrines d'Origène. Sur ce point, d'ailleurs, comme vous nous renvoyez au livre, nous vous avons répondu avant d'avoir lu votre écrit.

12. Chose plaisante et chose ridicule. — Au sujet du livre de Pamphile, c'est une chose, non pas plaisante, comme vous l'écrivez, mais ridicule peut-être qui m'est arrivée, après avoir affirmé qu'il est d'Eusèbe, non de Pamphile, d'avouer en dernier lieu que, pendant plusieurs années, l'auteur était Pamphile, et que je vous avais emprunté un exemplaire de ce volume. Or, voyez à quel point je redoute vos railleries : ici encore je maintiens la même affirmation. C'est de votre bibliothèque que m'est venu cet exemplaire sous le nom de Pamphile. J'ai ajouté foi à la parole d'un chrétien et d'un moine, ne vous jugeant pas capable d'inventer une pareille scélératesse. Mais, plus tard, votre traduction ayant mis Origène au ban du monde entier, j'ai apporté plus d'attention à rechercher les exemplaires authen-

tam Latine linguæ, quam Græcæ. Tu in libris *περί Ἀρχῶν*, idipsum obtendere non potes. Arguet enim te Prefatiuncula tua, in qua polliceris, detrunctis malis, et que ab hæreticis addita fuerant, optima remansisse ; ut quidquid tibi vel bonum, vel malum dixeris, jam non et impuletur, quem transfers, sed tibi qui interpretatus es ; nisi forte hæreticorum errores emendare debueras, et Origenis mala proferre in medium. Sed de hoc, quia nos remittis ad codicem, ante tibi respondimus, quam tu scripsisti legerimus.

12. Ridicula res et ridicula. *Fides Romana prætipis non recipit.* — De Pamphili libro, non ridicula, ut tu scribis, sed ridicula mihi forte res accidit, ut postquam Eusebii asseruerim esse, non Pamphili, ad extremum dixerim, etiam me annos plurimos hoc putasse, quod Pamphili fuerit, et a te exemplar hujus voluminis mutatum. Vide quantum timeam ecclesiasticos tuos, ut etiam nunc eadem ingeram. De tuo codice quasi Pamphili exemplar accepimus. Credidi Christiano, et credidi monacho ; non putavi tantum sceleris a te posse conungi. Postea vero per interpretationem tuam, questione contra Originem toto orbe commota, in quaerendis exemplaribus diligentior fui, et

tiques, et j'ai trouvé dans la bibliothèque de Césarée les six volumes d'Apologies d'Eusèbe, par Origène. Après les avoir lus, j'ai retrouvé ce premier livre que vous seul avez publié sous le nom d'un martyr, après avoir changé le plupart des blasphèmes relatifs au Fils et au Saint-Esprit, Ou Didyme, ou vous, ou tout autre a fait là des changements, comme il est incontestable que vous en avez fait dans le *περί Ἀρχῶν* ; surtout alors qu'Eusèbe même, — comme je l'ai montré dans les deux livres précédents, — dit que Pamphile n'a rien édité de ses œuvres personnelles. Nommez-nous donc la personne dont vous avez reçu l'exemplaire, et ne cherchez pas un faux-fuyant dans les noms de gens morts ; mettre en avant quelqu'un qui ne pourrait répondre, ce serait prouver que vous ne pouvez désigner l'auteur. Mais si ce petit ruisseau a sa source dans votre bibliothèque, inutile de vous dire quelle est la conséquence d'un tel fait. Mettons d'ailleurs au compte de quelconque autre ami d'Origène le changement du titre de ce livre et du nom de l'auteur ; pourquoi le traduisez-vous en latin ? sans doute afin que, sur le témoignage d'un martyr, tout le monde eût confiance dans les écrits d'Origène, primum ainsi de la recommandation d'un si grand auteur. Vous ne vous contentez pas de l'Apologie d'un prince de la science, et vous écrivez vous-même un volume pour la défense d'Origène. Après avoir assuré la plus grande publicité à ces deux livres, vous n'hésitez pas à traduire du grec le *περί*

in Caesariensi Bibliotheca Eusebii sex volumina reperi *Ἀπολογίας ὑπὲρ Ὁριγένους*. Quas cum legissem, primum eum librum deprehendi, quem tu solus sub nomine martyris edidisti, de Filio et Spiritu Sancto, in bonam partem peritque blasphemias commutatis. Et hoc vel Didymum, vel te, vel alium fecisse nescio quæm, quod te apertissime in libris *περί Ἀρχῶν* fecisse convinceris : maxime cum idem Eusebius (ut jam duobus superioribus libris docui) scribat Pamphilum, nihil proprii operis edidisse. Dic ergo et tu, a quo exemplar accepisti, nec mihi ad subterfugendum crimen, mortuos aliquos nominas ; ut cum auctorem ostenderem non potueris, Sin autem rivulus ille in tuis scriiniis fontem habet, quid segnitate, etiam me tacente, non dubitas. Verum fac ab alio quolibet amatore Originis, libri hujus titulum, et auctoris vocabulum commutatum, cur hoc in Latinam linguam vertis ? Videlicet ut testimonio Martyris, omnino Originis scriptis credentem, præmissa munitione tanti auctoris et testis. Nec tibi sufficit doctissimi viri Apologia, nisi scribas et proprium volumen pro defensione ejus. Quibus

Ἀρχῶν, et vous le recommandez par une Préface, disant que les hérétiques y ont altéré quelques passages, que vous avez rétablis d'après la lecture des autres livres d'Origène. Vous faites même mon éloge, pour qu'aucun de mes amis ne vous contredise. Vous me proclamez le héraut d'Origène ; vous portez aux nues mon eloquence, pour traîner la foi dans la fange ; vous m'appellez frère et collègue, et vous vous avouez imitateur de mon œuvre. Vous faites grand bruit de ma traduction des soixante-dix homélies d'Origène et de quelques-uns de ses tomes sur l'Apôtre, travail où j'ai mis en tout tant de perfection, « que le lecteur latin n'y peut rien trouver de malsonnant pour la foi catholique ; » et voilà qu'à présent ces mêmes traductions, vous les accusez d'hérésie. Vous changez de plume, et après m'avoir exalté, parce que vous me pensiez votre consort, vous me noircissez en reconnaissant en moi un ennemi de votre perfidie. Qui de nous deux calomnie ce martyr ? moi qui prétends qu'il ne fut pas hérétique, et n'a pas écrit un livre que tout le monde blâme ; ou vous qui, changeant le titre d'un volume fait par un Arrien, l'avez publié sous le nom de ce martyr ? Ce n'est pas assez pour vous du scandale produit en Grèce, il vous faut en infecter les oreilles des Latins, et, par votre traduction, épuiser tous vos moyens de déshonorer l'illustre martyr ? Vous avez agi, non dans le dessein de m'inculper, mais pour employer mon nom à la défense des écrits d'Origène. Mais, sachez-le

per multos disseminatis, tuto jam libris *περί Ἀρχῶν* vertis et Greco, et hos ipsos Prefatione commendas, dicens nonnulla in his ab hæreticis depravata, que tu de aliorum librorum Originis lectione correxeris. Me quoque laudas, ne tibi amicum mortuorum quispianc tradidisset. Originis *ἑβδοκὰς* prælectionem predicans, eloquentiam meam fers in eorum, ut fidem in eorum deprimas ; fratrem et collegam vocas, et imitatorems te mei operis confiteris. Cumque a me translatisse Originis septuaginta homilias, et nonnullos tomos in Apostolum factas, in quibus sine cuncta limaverim, « ut nihil in illis, quod a fide catholica discrepat, Latinus lector inveniat, » nunc eosdem libros, hæreticos incriminas ; et verso stylo, quem predicaveras, qui consortem putabas, accusas, quoniam (al. additur modo) perfidie tue cernis inimicum. Quis e duobus calumniator iste martyr ? ego qui illum dico hæreticum non fuisse, nec scripsisse librum qui ab omnibus reprehenditur ; an tu, qui volumen hominis Ariani, titulo commutato, sub nomine Martyris edidisti ? Non tibi sufficit scandalum Græcæ, nisi illud et Latinorum auribus ingeras, et inculcas Martirem tuum

bien, la foi romaine, louée par la voix de l'Apôtre, ne saurait admettre de tels subterfuges; un ange viendrait-il annoncer autre chose que ce qui a été prêché, notre croyance, fondée sur l'autorité de Paul, ne peut subir aucun changement. Ainsi, mon frère, ou c'est vous qui avez falsifié ce livre, comme beaucoup le pensent; ou bien, si c'est un autre, comme vous essayez peut-être de le persuader, et si vous avez, cru sans réflexion que cette œuvre d'un hérétique était celle d'un martyr, changez le titre, et délivrez la pureté de la foi romaine d'un si grand péril. Il ne vous est pas bon que par vous un martyr passe pour un hérétique; que celui qui a versé son sang pour le Christ paraisse un adversaire de la foi du Christ. Dites plutôt: J'ai trouvé ce livre, j'ai cru que ce martyr en était l'auteur. Ne craignez pas de vous repentir. Je ne vous presse plus, je ne demande pas qui vous l'a remis; dites-nous que c'est un homme qui est mort, ou que vous l'avez acheté à un inconnu sur la place publique. Nous ne cherchons pas votre condamnation, mais votre conversion. Mieux vaut une erreur de votre part que l'opinion qu'un martyr fut hérétique. Au reste, dégagez-vous ici-bas de cette entrave comme vous le pourrez; au jugement dernier, vous verrez ce que vous pourrez répondre aux plaintes du martyr contre vous.

13. *Calomnie au sujet des Commentaires. Divergences entre Apollinaire et Didyme.* — Vous met-

quantum in te est translatione deformes. Tu quidem alia mente fecisti, non ut me accusares, sed ut Origenis per nos scripta defenderes. Attamen scito Romanam fidem, Apostolica voce laudatam, istiusmodi prestigias non recipere; etiam si Angeli auctoritate munimur non posse mutari. Ergo, Pauli auctoritate munimur non posse mutari. Ergo, frater, sive a te falsatus est liber, ut multi putant, sive ab altero, ut forsitan persuadere conaboris, Origenis, quendam de Apollinario, quendam de ipso scriberes, et non de Origene lotum, aut ex te, aut ex alio? Interim in te dum aliud agis, crimen fortissimum prodidisti, et oblitus es veteris proverbii: Mendaces memores esse debere. Dicis enim me in Commentariis meis, quendam de Origene, quendam de Apollinario, quendam ex me ipso subsisse. Si ergo Apollinari sunt et Origenis, que sub aliorum nomine posui, quomodo in libris tuis mihi crimen impingis, quod quando scribo: « Alius hoc dicit; Quidam sic suspicatur; » alius ille, et quidam, ego sim? Inter Apollinarianum et Didymum explanationis, styli, et dogmatum magna diversitas est. Cum in uno capitula diversas pro sententias, nunquam contrarios sensus sequi credendus sum? Sed hæc alia,

tez en avant même des objections que nul ne vous fait, et vous réfutez des accusations imaginaires. Vous prétendez avoir lu dans ma lettre: « Dites-nous qui vous a permis, quand vous traduisiez, de retrancher, ou de changer, ou d'ajouter certains passages? » et aussitôt, répondant à votre propre demande, vous vous élevez contre moi: « Qui vous a permis, s'il vous plaît, vous dirai-je à mon tour, d'écrire dans vos Commentaires ceci d'après Origène, cela d'après Apollinaire, et telle autre chose d'après vous-même, et non pas tout l'ouvrage d'après Origène, d'après vous-même, ou d'après un autre? » Mais voilà qu'en visant un tout autre but, vous avez produit contre vous-même le plus terrible grief, parce que vous avez oublié le vieux proverbe: Un menteur doit avoir de la mémoire. Vous dites qu'en mes Commentaires, ou j'ai cité tantôt Origène et tantôt Apollinaire, ou j'ai parlé d'après mon sentiment. Si ce que j'ai attribué à d'autres appartient à Apollinaire ou à Origène, d'où vient qu'en vos écrits vous prétendez que, quand j'écris: « Voici ce que dit un autre; un interprète croit, » et autre et cet interprète ne sont autres que moi-même? Entre Apollinaire et Didyme, il y a une grande dissemblance d'interprétation, de style et d'opinions. Lorsque sur le même passage je raporte leurs avis différents, peut-on croire que je partage leurs manières de voir opposées? Mais j'y reviendrai ailleurs.

13. *De commentariis calumnia. Apollinaris et Didymus diversi.* — Proponis etiam tibi, quod nemo objicit, et diluis quod nullus accusat. Ais enim quod in meis litteris legeris: « Dic quis tibi permisit, ut interpretans quendam auferres, quendam mutares, quendam adderes? » Statimque tibi ipse respondes, et contra me loqueris: « En tibi dico: Quæro quis permisit, ut in Commentariis tuis, quendam de Origene, quendam de Apollinario, quendam de ipso scriberes, et non de Origene lotum, aut ex te, aut ex alio? » Interim in te dum aliud agis, crimen fortissimum prodidisti, et oblitus es veteris proverbii: Mendaces memores esse debere. Dicis enim me in Commentariis meis, quendam de Origene, quendam de Apollinario, quendam ex me ipso subsisse. Si ergo Apollinari sunt et Origenis, que sub aliorum nomine posui, quomodo in libris tuis mihi crimen impingis, quod quando scribo: « Alius hoc dicit; Quidam sic suspicatur; » alius ille, et quidam, ego sim? Inter Apollinarianum et Didymum explanationis, styli, et dogmatum magna diversitas est. Cum in uno capitula diversas pro sententias, nunquam contrarios sensus sequi credendus sum? Sed hæc alia,

14. *Ce qu'il condamne dans la traduction du traité d'Apollinaire. Les interprètes d'Origène.* — Actuellement, je vous demande qui vous a objecté pourquoi vous aviez retranché, ou ajouté, ou changé certains passages dans Origène; qui vous a mis sur la selle devant cette question: Ce que vous avez traduit est-il bon ou mauvais? En vain feignez-vous l'ingénuité, pour changer la véritable demande en une sorte d'interrogation. Je ne vous ai point reproché d'avoir traduit Origène selon votre caprice: j'en ai fait autant moi-même, et avant moi, Victorin, Hilaire et Ambroise l'ont fait; mais pourquoi avez-vous, dans votre Préface, applaudi aux hérésies que vous avez traduites? Vous m'obligez à répéter les mêmes choses et à reproduire les mêmes mots. Vous dites dans votre Prologue que vous avez retranché ce qui avait été ajouté par les hérétiques, et que la vous avez rétabli le véritable texte. Puisque vous avez supprimé le mauvais qui venait des hérétiques, ce que vous avez conservé ou ajouté et qu'assurément vous avez mis là comme bon, ou appartient à Origène, ou vous appartient. Mais il y a là, vous ne pouvez le nier, bien des choses mauvaises. Que m'importe, répondez-vous? accusez-en Origène; pour moi, j'ai simplement changé ce qui avait été ajouté par les hérétiques. — Dites-nous les raisons qui vous ont guidé pour retrancher tels passages mauvais comme venant des hérétiques, et pour restituer en sa pureté le texte d'Origène? N'est-il pas évident que vous con-

damnez la partie des mauvaises doctrines d'Origène que vous attribuez aux hérétiques, et que vous acceptez l'autre partie, parce que vous les avez crues, non pas mauvaises, mais bonnes et conformes à votre foi? C'est au sujet de ces dernières que je vous ai demandé si elles sont bonnes ou mauvaises; au sujet de celles que vous avez louées dans votre Préface et qui sont, de votre aveu, demeurées comme les meilleures après la suppression des plus mauvaises. C'est là que l'argumentation vous met réellement à la torture: Si vous dites qu'elles sont bonnes, vous êtes convaincu d'hérésie; qu'elles sont mauvaises, on vous demande aussitôt: Pourquoi donc, dans la Préface, avez-vous loué ces doctrines qui sont mauvaises? Et je n'ai pas ajouté ces mots, que vous me prêtez artificieusement: Pourquoi avez-vous porté à la connaissance des Latins des doctrines qui étaient mauvaises? Parfois, en effet, on dévoile de mauvaises doctrines, non pour les enseigner, mais pour les interdire, afin que celui qui lit se tienne en garde contre les erreurs, et non pour qu'il les suive, afin qu'il méprise en les connaissant des théories qu'on admire parfois quand on ne les connaît pas. Et vous osez dire après cela que j'ai fait des travaux comme le vôtre, lorsque, en tant qu'interprète, vous avez outrepassé votre mission partout où vous avez pu changer quelque chose, et que, si vous êtes resté dans votre rôle, c'est que vous ne pouviez rien changer. Un tel dire serait juste, si

14. *Quid damnet in translatione libri Apollinaris. Origenis interpretes.* — Nunc quero a te: quis tibi objecerit, quare de Origene vel abstuleris quendam, vel addideris, vel mutaveris, et te quasi in equulo appensum interrogaverit: bona sunt, an mala que transtulisti? Frustra simulas innocentiam, ut interrogatione stulta, veram percontationem extorcas. Ego non accusavi quare Origenem pro voluntate transtuleris: hoc enim et ipse fecit, et ante me Victorinus, Hilarius, Ambrosiusque fecerunt; sed quare translationem hæreticam Prefationis tue testimonio roborasti? Cogis me eadem rursus iterare, et per meas lineas incedere. Dicis enim in eodem Prologo te ea que ab hæreticis addita fuerant, amputasse, et pro his reponisse bona. Si hæreticorum mala abstulisti, ergo dimisisti vel addidisti, aut Origenis erunt, aut tua, que utique quasi bona posuisti. Sed multa in his mala negare non poteris. Quid, inquis, ad me? Origenis impunita; ego enim ea tantum que ab hæreticis addita fuerant, commutavi. Expo-ne causas, quare hæreticorum mala tuleris, et Origenis integra dereliquisti? Nonne perspicuum est,

quod mala Origenis ex parte sub hæreticorum mutacione damnaveris, et ex parte suscepseris, quia non mala, sed bona, et tunc esse fidei iudicialia? Hæc sunt de quibus quævisi, utrum bona essent, an mala, que in Prefatione laudasti, que amputasti pessimis, quasi optima remansisse confessas es, et te in veræ argumentationis appendi equuleo, ut si bona dixeris, hæreticos comprehendis (al. comprehendaris); si mala, statim aduersus: Cur ergo quæ mala sunt, in Prefatione laudasti? Et non illud ad-junxi, quod tu callide simulas: Cur quæ mala erant, ad Latinorum notitiam transtulisti? Mala enim ostendere interdum non docentis est, sed velantis (al. vitantis): ut caveat lector, non ut sequatur errores; ut nota contemnat, que nonnuncquam ignota miraculo sunt. Et andes post hæc dicere, quod ego auctor talium scriptorum sim: tu autem ut interpres, in quibus emendare aliquid poteris, suis ceteris quam interpres; in quibus non poteris, solum interpres fueris. Recte ista dixeris, si libri tui Apollinaris Prefationem non haberes. Quod et Hilarius in transferendis ejus Homiliis fecit, ut et bona

voire *επι' Αγγλο* n'avait pas de Préface. C'est ce qu'a fait Hilaire en traduisant les homélies d'Origène, en sorte que ce qu'elles ont de bon et de mauvais fut imputé à l'auteur, non au traducteur. Si vous n'aviez pas dit : j'ai retranché ce qu'il y avait de mauvais et conservé ce qu'il y avait de bon, assurément vous seriez irrépréhensible. Mais voilà ce qui renverse tous les prétextes de votre invention, et ne vous permet pas d'échapper au filet qui vous tient de tous côtés. N'abusez pas ainsi de l'ingénuité du lecteur, et ne supposez pas tous ceux qui ouvrirent vos livres assez naïfs pour ne pas se rire de voir appliquer des emplâtres sur un corps sain, lorsque vous laissez les plaies tomber en pourriture.

45. *Sur la Résurrection.* — Votre opinion sur la résurrection de la chair, nous la connaissons déjà par votre Apologie : « Sans suppression d'aucun membre et sans retranchement de quelque partie du corps. » C'est là votre profession de foi pure et notoire, que vous affirmez avoir été accueillie par tous les évêques d'Italie. J'ajouterais foi à votre assertion, si le livre qui n'est pas de Pamphile ne me faisait douter de vous. Je m'étonne pourtant que l'Italie ait approuvé ce que Rome a rejeté, et que des évêques aient accueilli ce que le Siège apostolique a condamné.

46. *Deux lettres de Théophile rendues en latin par Jérôme.* — Vous dites aussi que l'exposition de la foi publiée naguère par notre père Théophile et dont je parle dans ma lettre, ne vous

et mala non interpreti, sed suo imputarentur auctori. Si non dirisses, amputatis te pessima, et optima reliquisses, utrumque de toto evaderes. Hoc est quod destruit, strophas ingentium tui, et te hinc inde constrictam, utroque non sinit. Nec inlautum abutere simplicitate lectoris, et sic omnes qui tam scripturam lecturi sunt, brevis pates, ut cum vulnere pulsescere sinas, sano corpori te imponere emplastra non ridens.

45. *De resurrectione.* — De carnis resurrectione quid sentias, jam in Apologia tua didicimus : « Nullo membro amputato, nec aliqua parte corporis desecta. » Hec est tua simplicitatis pura et aperta confessio, quam ab omnibus Italiae episcopis asserisse esse suscepit. Crederem dicenti, nisi me dubitare de te iste liber, non Pamphilii, faceret. Et tamen miror quomodo probaverit Italia, quod sedes Apostolica condemnavit.

46. *Deux épistoles Theophili Latine reddite ab Hieronymo.* — Scribis quoque me litteris indicasse, quod papa Theophilus expositionem fidei nuper edidit, que ad vos medium pervenit; et polliceris quod

est pas encore parvenue; et vous promettez de vous y conformer, quoi que ce soit qu'il ait écrit. Je ne sache pas avoir rien dit d'une telle exposition, je n'ai pas écrit de lettre où il en soit question. Pour vous, si vous vous rangez de des choses incertaines et dont vous ne savez pas ce qu'elles pourraient être, c'est pour flâner ce qui est certain et n'être pas tenu d'y souscrire. A peu près dans le courant de ces deux dernières années, j'ai traduit de lui deux lettres : l'une sur le Synode et l'autre sur les Pâques, contre Origène et ses disciples, et d'autres contre Apollinaire et le même Origène; c'est pour l'édification de l'Eglise que je les ai livrées à la lecture des hommes de notre langue. Je ne sais pas avoir traduit autre chose de ses œuvres. Pourtant prenez garde que maîtres et condisciples de votre secte ne vous entendent dire que vous suivez en toutes choses le sentiment de notre père Théophile : vous blâseriez tous ceux qui vous déclarent martyr et m'appellent voleur; n'irritez pas celui qui, en vous adressant une lettre contre notre père Epiphane, vous exhortait à persévérer dans la vérité de la foi, et à ne changer de sentiment devant aucune crainte. Cette lettre olographe est conservée par ceux à qui elle a été portée. Après cela, direz-vous, selon votre habitude : « Comme sur ce que vous avez allégué plus haut, je vous ferai raison sur tout, seriez-vous en fureur; dites-vous maintenant : Que vous en semble, avez-vous encore sur quoi exercer le fouet de votre habil? » Et vous vous indignez quand je vous reproche de tenir un

quidquid ille scripserit, tu separas. Ego me hoc scripsisse non novi, nec istiusmodi unquam litteras direxisse. Sed tu idcirco ad incerta consentis, et his que qualia futura sint necesse, ut certa declinas, et ad eorum non teneris assensum. Hinc, synodicam et paschalem, ejus epistolas contra Originem illiusque discipulos, et alias adversus Apollinarianum et eundem Originem, per hoc ferme biennium interpretatus sum; et in edificationem Ecclesie, legendas nostre lingue hominibus dedi. Aliud operum ejus nescio me transulisse. Et tamen tu qui papa Theophili dicis te in omnibus sententiam sequi, cave ne hoc magistri et condiscipuli tui audiant, et offendas quamplurimos, qui me latronem, te martyrem vocant, ne insecrator is tibi, qui contra papam Epiphanium ad te epistolam dirigens, hortabatur ut permaneres in fidei veritate, et non mutares ullo terrore sententiam. Que epistola holographa tenetur ab his, ad quos perlati est. Et post hæc more tuo loqueris : « Ut de quo supra dixeram, ego tibi etiam furenti satisfaciam; nunc dicis : Quid tibi videtur; habens

langage infect, à vous, écrivain ecclésiastique, qui vous appropriez les turpitudes des comédies et les bons mots des libertins de toute sorte.

47. *Sur l'évêque Paul.* — Vous demandez à quel moment j'ai commencé de suivre la manière de voir du vénérable Théophile, d'être avec lui en communion de foi, et vous vous répondez à vous-même : « C'est, j'imagine, quand vous dépendiez tous vos efforts et tout votre zèle à défendre Paul qu'il avait condamné; quand vous le possiez à accepter d'une décision impériale le sacerdoce, qu'il avait perdu par un arrêt de son évêque. » Je ne me défendrai pas moi-même, avant d'avoir parlé des injures des autres. Quelle humanité, quelle clémence y a-t-il à insulter aux misères d'autrui, à découvrir à tous les blessures du prochain? Est-ce ainsi que le Gailléen vous apprit à rapporter au bercail la brebis à demi-morte? à verser le baume sur ses plaies? à promettre une récompense au gardien de l'étable? Est-ce l'accueil fait, d'après l'écriture, à la brebis rapportée, à la drachme retrouvée, y à l'enfant prodigue de retour? J'admets que je vous avais blessé, que je vous avais poussé à la folie de la médisance en quelque sorte à coups d'aiguillon, comme vous dites; en quoi est homme, qui se cachait, a-t-il mérité que vous missiez à nu sa cicatrice pour lui causer une douleur inattendue en rouvrant sa blessure fermée? Devriez-vous agir ainsi, alors même qu'il mériterait l'opprobre? Ou je me trompe, ou la vérité est, comme beaucoup le répètent, que

ultra aliquid, quo nervos tue loquacitatis intendas? » Et indignaris si putide te loqui arguam, cum Comediarum turpitudines et scortorum amatorumque ludicia ecclesiasticus scriptor assumas?

47. *De Paulo episcopo.* — Porro quod interrogas, quando papa Theophili sententiam sequi coepissem, sique fidei communionis sociatus sim, et ipse tibi respondes : « Tunc credo, quando Paulum quem ille damnaverat, immo nisi et omnibus studiis defendebas; quando cum per imperiale scriptum recipere sacerdotium, quod episcopali judicio amiserat, instigabas. » Non prius pro me respondebo, quam de aliorum injuriis loquar. Cujus est humanitatis, cujusve clementie, insultare aliorum miseris, et vulnere cunctis aliena monstrare? Sic me te docuit illo Samarites, seminecem ad stabulum reportare? oleum plagis infundere? mercedem stabulario polliceri? Sic reveclam ovem, repteram drachmann, prodigum filium legis esse susceptum? Esto, ego te læseram, et quibusdam, ut dicis, stimulis ad maledictorum instigam provocaram; quid meruit homo latens, ut nudares cicatricem ejus, et obductam cutem, insperato dolore rescinderes? Nonne

vous poursuiviez en lui les origénistes, et qu'à l'occasion de Paul, vous ne sévissez pas moins contre l'évêque que contre lui. Puisque vous faites votre joie des doctrines du vénérable Théophile, et que la violation des arrêts des Pontifes est un crime à vos yeux, que dites-vous des autres personnes que ce même Théophile a condamnées? Que dites-vous de notre père Anastase, quant à qui il ne peut paraître vrai à personne, dites-vous, que le pasteur d'une telle ville ait pu être injuste envers vous, ou innocent, ou absent? Si je parle ainsi, ce n'est pas que je contrôle les jugements des évêques, ou que je désire de voir rescinder leurs décisions; mais chacun fait à ses risques et périls ce qui lui semble bon, et il sait lui-même quel jugement doit être porté sur sa propre sentence. Dans notre monastère, nous avons l'hospitalité à cœur, et nous accueillons avec la joie d'hommes sensibles tous ceux qui viennent à nous. Nous craignons que Marie et Joseph ne trouvent pas de place à l'hôtellerie, et que Jésus, renvoyé, ne nous dise : « Je vous ai demandé l'hospitalité, et vous ne m'avez point reçu. » *Math. xxv, 43.* Seuls, les hérétiques ne sont pas repus chez nous, tandis que vous ne recevez qu'eux. C'est que nous avons formé la résolution de laver les pieds de ceux qui viennent, non de discuter leurs mérites. Souvenez-vous, mon frère, de la confession de Paul, et de sa poitrine déchirée par les verges; souvenez-vous de la prison, des ténèbres de l'exil, des mines, et vous ne vous

etiam si ille dignus esset contumelias, tu facere non deberis? Aut ego fallor, aut illud est verum quod plurimi faciant, te Origenistarum hostes in illo persœqui, et sub occasione unitis in utrumque nefas putas Pontificum decreta convelli, quid de ceteris dicis, quos ipse damnavit? Quid de papa Anastasio, de quo nulli, ut ais, verum videtur, ut tanta urbis sacerdos, vel innocenti tibi injuriam facere poterit, vel absent? Nec hoc dico, quod de episcopo sentis judicem, aut eorum cupiam statuta rescindere; sed quod uniesque que suo periculo faciat, quod sibi videtur, et ipse noverit, quomodo de suo judicio iudicandum sit. Nobis in monasterio hospitalitas cordi est; omnesque ad nos venientes, laeta humanitatis fronte suscipimus. Veremur enim ne Maria cum Joseph locum non inveniat in diversorio, ne Iesus Jesus dicat exclusus : « Hospes eram, et non suscepistis me. » *Math. xxv, 43.* Solos hereticos non recipimus, quos vos solos recipitis. Propositum quippe nobis est pedes lavare venientium, non merita discutere. Recordare, frater, confessionis ejus, et petoris quod